

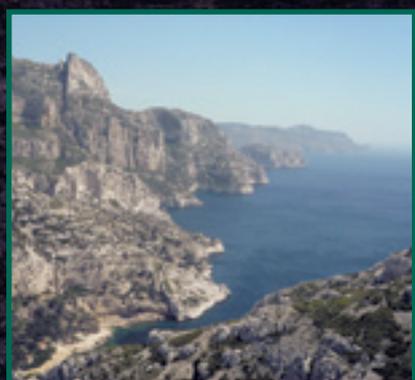
Provence



Assemblée Générale 2009



Menaces pour l'aigle de Bonelli



Parc National des Calanques

Zone humide restaurée dans le Vaucluse





Siège social :
CEEP

890 chemin
de Bouenhoure Haut
13090 AIX-EN-PROVENCE

Tél : 04 42 20 03 83
Fax : 04 42 20 05 98

emmanuelle.torres@ceep.asso.fr

Bureau :

Président : Vincent Kulesza
Vice-Président : Gilles
Cheylan
Trésorier : Henri Spini
Secrétaire : Jean-Claude
Tempier
Trésorier adjoint : François
Bavouzet
Secrétaire adjoint : Denis
Huin

Conseil d'Administration :

François Bavouzet, Gisèle
Beaudoin, Francine Begou
Pierini, André Cerdan,
Marie-Pierre Chauzat, Gilles
Cheylan, Maurice Desagher,
Guy Durand, Walter
Henneau, Denis Huin,
Vincent Kulesza, Danièle
N'Guyen, Henri Spini, Claude
Tardieu, Jean-Claude
Tempier et Patrice Van Oye.

Le CEEP est agréé au titre de la loi du
10/07/76 sur la protection de la nature
dans un cadre régional. Il est membre
de France-Nature Environnement et affi-
lié à la fédération des Conservatoires.

Directeur de la publication :

Jean Boutin.

Comité de lecture :

Vincent Kulesza, Denis Huin,
Etienne Becker

Conception maquette :

Etienne Becker.
GARRIGUES, publication du CEEP

Contact :

Etienne Becker- Ecomusée de la Crau
13310 Saint-Martin de Crau
Tél : 04 90 47 93 93

Crédit photos :

D. Tatin, J.-C. Tempier, F. Revest,
S. Durand, H. Camoin, L. Tatin,
J.-P. Durand, F. Ménétrier, J. Renet,
G. Rüppel, L. Quelin, S. Durand,
R. Fréze, P. Tartary, Y. Tranchant,
A. Catard, A. Marmasse.

Éditorial

L'homme lui aussi fait partie de la nature ...

A l'heure du cataclysme qui vient de toucher notre région, il me semble que parler de la défense de la tortue d'Hermann, de l'aigle de Bonelli et de tant d'autres espèces végétales ou animales est peu opportun face au drame que vivent les habitants varois que nous assurons de notre profonde sympathie et de notre tristesse.

Quand l'heure de l'abattement sera passée, que le deuil de chacun sera fait, que les assurances auront plus ou moins compensé les dégâts matériels ... Nul doute que l'on recherchera des responsables, que l'on incriminera des hommes qui prennent des décisions en essayant de gérer au mieux face aux pressions des impératifs sociaux-économiques et souvent démographiques ...

En fait, responsables, nous le sommes tous.

La nature doit être respectée, écoutée, et cela passe sans doute par une meilleure éducation et sensibilisation de nos enfants à sa préservation. On doit tenir compte de tous ses aspects en particulier géologiques, hydrogéologiques et surtout ne pas oublier les enseignements du passé. Ceux-ci ne sont pas seulement historiques mais sont aussi inscrits dans la morphologie de notre planète. En tenir compte n'évitera sans doute pas tous les drames cataclysmiques, mais quand même devrait les atténuer !

La nature est et restera imprévisible, c'est pour moi l'un des aspects de son charme, quand nous vivons au journalier les pseudo-certitudes générées par une science en constante évolution.

François Bavouzet
Trésorier-adjoint

Sommaire

Pages

- 3 à 7 • Les brèves du CEEP
- 8 et 9 • Vaucluse : Etang de Courthézon
- 10 et 11 • Région : aigles de Bonelli
- 12 et 13 • Alpes-Maritimes : plateau de Calern
- 14 et 15 • Région : Terrains militaires - Trame verte et bleue
- 16 • Var : Un déluge exceptionnel
- 17 à 19 • Bouches-du-Rhône : lézard ocellé - Parc National des Calanques
- 20 à 26 • Vie associative : Assemblée Générale 2009
- 27 • Les partenaires du CEEP - le bulletin d'adhésion
- 28 • Les Actions Vertes

Mont Ventoux

Suite à la mise en place de la Réserve Biologique Intégrale (RBI) qui couvre plus de 900 ha sur le versant nord du Ventoux, l'Office National des Forêts (ONF) a confié au CEEP une mission de suivi de l'avifaune.

L'objectif est de mettre en place un protocole reproductible annuellement, et qui permette de suivre et éventuellement de corréliser l'évolution de l'avifaune avec celle des milieux. En effet, dans le cadre de la RBI, il n'y aura plus aucune exploitation forestière dans ce secteur, qui va donc évoluer complètement naturellement.

Le protocole Suivi Temporaire des Oiseaux Communs a été retenu, et 14 points ont été définis, tous situés sur ou à proximité immédiate des placettes d'étude du boisement mises en place par l'ONF.

Le premier passage, effectué au mois de mai, a permis de contacter la quasi-totalité des espèces liées au Ventoux, laissant présager d'une bonne représentativité de l'échantillonnage.

En parallèle, le CEEP effectue également le suivi du couple d'aigle royal qui niche dans la RBI. Cette année, la reproduction a vraisemblablement échoué (cause inconnue, mais le dérangement est exclu).

Toutefois, le couple est toujours bien présent et soudé.

Chauve-souris et spéléo

Le 30 avril dernier a été signée une convention d'usage pour un aven sur la commune de Saumane-de-Vaucluse associant la commune, propriétaire ; l'Office National des Forêts, gestionnaire de la forêt ; le CEEP, co-gestionnaire ; le Groupe Chiroptères de Provence (GCP), association régionale d'étude et de protection des chauves-souris et le Comité Départemental Spéléologique de Vaucluse (CDS 84), organisme représentant de la Fédération Française de Spéléologie.

L'objet de cette convention est d'associer ces partenaires dans une utilisation raisonnée de l'aven, et en particulier dans le respect de la population de chauves-souris qu'il abrite.

Le GCP a en effet mis en évidence que l'aven est fréquenté par plusieurs espèces de chauves-souris, et en particulier par le minioptère de Schreibers, au moment de ses transits de printemps et d'automne. Cette espèce, particulièrement rare, a besoin de plusieurs gîtes distincts pour accomplir son cycle annuel, et cet aven est l'un des sites de transit les plus importants de la région PACA.

Conscient de cet enjeu de protection du patrimoine naturel des milieux souterrains, le CDS 84 a donc accepté que l'accès soit

limité à une certaine période de l'année, et que le nombre de personnes autorisées à chaque descente dans l'aven soit limité.

La convention renforce également la communication entre les signataires, afin que soient partagés les enjeux et connaissances spéléologiques et naturalistes.

C'est la première convention de ce type en Vaucluse, associant une commune, l'ONF, des associations de protection de la nature et une fédération sportive.

Les signataires de la convention souhaitent que cette démarche puisse être renouvelée sur d'autres problématiques semblables.

Ision de la Barthelasse

A l'occasion de la semaine du développement durable, des panneaux d'information ont été installés et inaugurés sur l'Ision de la Barthelasse (dans le Vaucluse).

Le CEEP est gestionnaire de cette forêt alluviale depuis 2003, par convention avec la Compagnie Nationale du Rhône (CNR). Cette opération a été rendue possible grâce aux financements de la CNR, et de ceux de la Mairie d'Avignon, qui avait inscrit cette opération dans sa charte de l'environnement.

Les panneaux présentent les milieux et les espèces et rappellent la réglementation, puisque le site bénéficie d'un arrêté préfectoral de protection de biotope.

Zones Humides et Plan Rhône

Le CEEP a été missionné par le Parc Naturel Régional du Luberon pour effectuer la deuxième phase de son inventaire des zones humides. Le Parc avait en effet réalisé en interne un premier inventaire, en 2005. Depuis, la réglementation a évolué et précise les critères de délimitations. Le travail du CEEP va consister à compléter l'inventaire existant, et hiérarchiser ces zones, afin de définir un plan d'action. Des données naturalistes seront notamment récoltées pour aider à la hiérarchisation.

Grégorie Landru a été embauché début mai pour mener à bien ce travail aux côtés du responsable départemental.

Dans la foulée, l'inventaire départemental des zones humides démarrera sans doute à l'automne. Il a également été confié au CEEP, par l'Agence de l'Eau et le Département de Vaucluse.

Quant au Plan Rhône, le travail du CEEP sur le volet "biodiversité" (dans lequel les Conservatoires Régionaux d'Espaces Naturels Rhône-Alpes et Languedoc sont également impliqués) devrait également démarrer fin 2010 ou début 2011. Il s'agit de rassembler les éléments sur des sites importants (données naturalistes, foncier, identification des acteurs, volonté locale)



Panneau de découverte, Ision de la Barthelasse.



Signature de la convention, Saumane-de-Vaucluse.



Le minioptère de Schreibers.



Fleur d'armérie de Belgentier.



Pied d'armérie récemment planté.



A la recherche du criquet rhodanien.

pour enclencher une dynamique permettant des actions de gestion. Un réseau d'acteur et de sites sera également créé.

Flore endémique varoise

L'armérie de Belgentier n'est connue que sur une seule station mondiale dans le Var. Cette plante vivace de la famille des Plumbaginacées est décrite comme endémique dans le Var depuis 1969 par Donadille, bien que la mention la plus ancienne eut été faite par Robert, botaniste de la marine, en 1838. Cette espèce pousse sur un plateau dolomitique à 400 m d'altitude sur la commune de Solliès-Toucas. Sa surface de répartition est d'environ 43 hectares très localisés. Ces effectifs ont été estimés entre 1000 et 10 000 en 1990 par Donadille, jusqu'à ce qu'en 2005, les derniers inventaires révèlent une chute des effectifs avec 20 pieds pour la population principale ! L'embroussaillage de la zone, le pâturage intensif et les projets urbanistiques n'avaient qu'à sonner le glas pour cette espèce figurant sur l'arrêté du 20 janvier 1982 (fixe la liste des espèces protégées au niveau national), inscrite dans le livre rouge de la flore menacée de France, et déterminante pour le zonage ZNIEEF en PACA ! Grâce à une mobilisation du Conservatoire Botanique National de Porquerolles (CBNP) avec une mise en culture ex-situ d'*Armeria belgenciensis*, d'une maîtrise d'usage sous convention entre le CEEP et la Société du Canal de Provence (SCP) afin d'assurer la conservation de l'espèce sur les terrains maîtrisés par la SCP, et la mobilisation des associations des riverains contre les projets urbanistiques de la commune, l'espèce semble être en bonne voie pour retrouver ces effectifs.

Cette année, le CEEP et le CBNP ont réintroduit environ une soixantaine de pieds d'armérie sur les terrains maîtrisés par la SCP et sous convention avec le CEEP. Le suivi de ce travail de réintroduction est en cours pour déterminer un taux de survie suite à la réintroduction avec l'observation de la fructification des pieds, avec une surveillance sanitaire régulière et des arrosages estivaux si nécessaire.

Bénévoles et criquet de Crau

La diversité du vivant est grande et, quelquefois, elle impose de lourdes contraintes au biologiste qui tente de l'appréhender. C'est le cas par exemple du criquet rhodanien. Cette espèce endémique de la plaine de Crau se caractérise par sa discrétion, conséquence de son mimétisme, de sa faible propension à striduler, de son incapacité à voler et de sa faible aptitude aux sauts de plus de 20 cm ... Pour décourager

encore le biologiste, les populations du criquet rhodanien sont structurées en noyaux de faible densité, ce qui diminue un peu plus la probabilité de le détecter. Malgré ce contexte difficile l'équipe du CEEP de la Réserve Naturelle de Crau a entrepris la cartographie d'un noyau de population afin d'acquérir des informations qui permettront de mettre en place un suivi à long terme et d'éventuelles actions de conservation. Les prospections ont été réalisées sur 71 ha soit : 71 quadrats, 95 heures de terrain et 244 criquets détectés, plus d'autres informations sur le noyau de population. Cela n'aurait pas été possible sans l'aide du CIRAD, de l'INRA, de l'IMEP et surtout, sans la participation de 23 bénévoles qui n'ont pas hésité à parcourir le coussoul les yeux rivés au sol, le nez au vent et la nuque brûlée par le soleil.

Communication

Si le CEEP fait beaucoup de choses dans le domaine de la conservation, nous avons toujours eu beaucoup de mal à communiquer. 2010, année de la biodiversité, sera aussi pour le CEEP l'année de la communication. Sous l'impulsion de notre Président, un réalisateur cinéaste, Sylvain Menoud, a été missionné pour faire un film sur le CEEP et nos activités. De nombreuses séquences ont été tournées notamment lors de l'Assemblée Générale. La sortie pourrait avoir lieu fin 2010. Une autre société de production, Gédéon communication, tourne actuellement une série, pour la chaîne de télé Arte, sur la nature en France. Le CEEP s'est mobilisé pour leur permettre de faire des prises de vues en Crau et dans la plaine des Maures. Enfin, une chargée de communication au CEEP vient d'être embauchée : Irène Nzakou. Elle sera basée à Aix-en-Provence et elle a d'ores et déjà une adresse internet irene.nzakou@ceep.asso.fr

Tortue d'Hermann

Attendu de longue date, le programme Life tortue d'Hermann vient de démarrer début 2010 et ce pour une période de 5 ans. Son intitulé complet est "Vers une gestion intégrée favorable à la tortue terrestre dans le Var - création d'outils pour les gestionnaires d'espaces naturels en Europe". Il est une déclinaison du Plan National d'Actions pour cette espèce et vise largement des interventions pratiques sur des sites. Ceci le distingue du programme FEDER aujourd'hui terminé qui se situait en amont et visait à établir des bases pour la protection de l'espèce. Le programme Life porte sur 34 actions qui se répartissent selon les trois thèmes suivants : l'amélioration et la restauration

des habitats ; l'expérimentation et le transfert d'expérience ; la sensibilisation et l'information.

Les partenaires, au nombre de 5, sont l'Agence Régionale Pour l'Environnement (coordination technique administrative et financière et coordination des actions de communication), le CEEP (mise en oeuvre et coordination des actions de gestion sur les sites), l'Ecole Pratique des Hautes Etudes (suivi scientifique des populations et des habitats), la SOPTOM-Village des Tortues (suivis du comportement des tortues suite aux actions engagées et relais de communication et d'information en direction du grand public), l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (actions de surveillance) et enfin le Conservatoire du Littoral (actions de gestion conduites sur ses sites).

Afin de mener à bien ce programme un coordinateur a été recruté par le CEEP en la personne de Joseph Celse, originaire du Massif des Maures et connaissant bien l'es-

Envoyez vos observations !

La nouvelle base de données faune du CEEP attend vos observations !
envoyez vos données à :

obs.nature@ceep.asso.fr
ou par courrier à Julie Delauge :
CEEP, 166, avenue de Hambourg
13008 Marseille.

Bénévoles et goélands

Pour les îles de Marseille, 2010 a été l'année du 4^{ème} recensement quinquennal des couples nicheurs de goélands leucophées. Afin de mener à bien cette opération, l'équipe du CEEP à Marseille a fait appel au réseau de bénévoles. En tout, une centaine de personnes a ainsi répondu présents à l'appel du CEEP, certains pour une journée, d'autres pour une semaine, tous dans la bonne humeur et la convivialité. Une telle implication est à souligner car elle rappelle combien l'action bénévole est importante pour l'amélioration des connaissances et la préservation de l'environnement.

Quelques résultats de cette opération : réalisé sur plus d'un mois entre le 29 mars et le 10 mai, ce recensement a nécessité une charge de travail équivalente à 385 journées pour une personne. L'information importante de cette opération est, qu'après plus d'un demi-siècle de forte augmentation des effectifs de couples nicheurs, une chute d'environ 50 % a été observée cette année

sur l'ensemble des îles de Marseille par rapport au dernier comptage de 2005.

Au total, ce sont donc 12 161 couples qui ont été recensés dont 6 972 sur l'archipel de Riou (-54 %) et 5 189 sur l'archipel de Frioul (-36 %).

Plusieurs hypothèses sont étudiées par le CEEP pour expliquer les raisons de cette baisse d'effectifs. Les plus probantes relèvent d'un changement de la gestion des décharges et donc de l'accessibilité aux ressources alimentaires, de l'existence possible d'un épisode épidémique chez le goéland leucophée et/ou d'une autorégulation par "effet densité" de la population. Affaire à suivre ...

Ça bouge dans le 06 !

La vie associative du CEEP y est toujours dynamique : la réunion mensuelle rassemble une trentaine de personnes chaque mois avec au programme : un point/débat sur l'actualité "nature" du département et de la région, suivi d'un "buffet des terroirs" et de la programmation d'une conférence/diaporama sur la biodiversité de notre région. Depuis 2010, c'est la mairie de Châteauneuf qui mets à disposition la salle "le cercle de la fraternité". Que soit remercié Monsieur J-P. Maurin, maire de Châteauneuf, pour son chaleureux accueil dans ce lieu convivial.

Du nouveau également pour la rentrée de septembre : chaque mois un représentant d'associations impliquées dans la protection de la nature et de l'environnement est invité par le CEEP pour échanger et partager.

Ces réunions publiques du CEEP sont ouvertes à tous : Venez nombreux nous retrouver un vendredi par mois à partir de 19h30 (1 chemin le Courredou, 06740 Châteauneuf). Prochaines réunions les : 3 septembre, 1^{er} octobre, 5 novembre et 3 décembre 2010.

Le CEEP-Alpes du sud s'étoffe !

Yannick Tranchant, jusqu'alors en poste pour le CEEP sur la Réserve Naturelle de l'Archipel de Riou, rejoint l'antenne CEEP Alpes du sud pour travailler sur la thématique des corridors écologiques, participer au programme "livrets de la biodiversité des Alpes de Haute-Provence" et à la gestion de sites.

Julie Delauge rejoint également les bureaux de Sisteron, elle reste en charge de la "mission biodiversité".

Antony Garcia et Olivier Tanga ont été recrutés dans le cadre de l'inventaires des zones humides des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute-Provence.



Criquet rhodanien, endémique des coussouls de Crau.



Comptage des goélands nicheurs au Frioul.



Jeunes goélands au nid.



Exposition Libellules à l'Ecomusée.



Charnier pour vautours dans le Luberon.



Nouvelle convention pour le pélobate cultripède.



Spéléropès de Strinati.

Inventaire zones humides

Dans les Alpes de Haute-Provence et les Hautes-Alpes, l'inventaire bats son plein ! Pour mener à bien ce travail d'envergure pendant toute la belle saison, le pôle Alpes du sud du CEEP s'est renforcé avec les arrivées d'Antony Garcia et d'Olivier Tanga. Un premier état d'avancement sera fait en fin d'année.

Vautours de Vaucluse

En juin 2010, des salariés et bénévoles du CEEP ont relevé les manches pour la construction d'une placette d'alimentation pour renforcer la disponibilité alimentaire pour les vautours charognards et en particulier pour les vautours percnoptères nichant à proximité.

Après 2 jours de labeur sous un soleil écrasant, la placette est maintenant prête à accueillir les premières carcasses.

Cette placette sera alimentée avec les ovins retrouvés morts à proximité par un berger faisant pâturer son troupeau sur le Ventoux, une fois la visite faite par les services vétérinaires de l'Etat et l'arrêté d'autorisation publié. L'éleveur s'engage quant à lui à respecter un cahier des charges strict limitant entre autre les apports et l'obligeant à remplir un registre d'alimentation de la placette.

La mise en place d'un piège photo permettra par la suite de vérifier la fréquentation de la placette ainsi que la détermination des espèces la fréquentant.

Croisons maintenant les doigts pour que cette placette soit rapidement alimentée et fréquentée !

Gratte-semelle

En début d'année, un message mail arrive au bureau du CEEP à Saint-Martin de Crau où est écrit en substance : je suis agriculteur, en faisant des travaux j'ai déterré des lézards, probablement des lézards ocellés, comment les protéger ?

L'exploitation agricole se trouve au pied de la Montagnette, petit massif calcaire entre le massif des Alpilles et le Rhône. Sur une petite dizaine d'hectares, l'agriculteur cultive depuis onze ans une oliveraie sans produits phytosanitaires ni insecticides et sans irrigation. Lors de la première visite, nous avons bien confirmé la reproduction du lézard ocellé à partir des photos des jeunes pondus en fin d'été 2009. Le site est utilisé par le lézard ocellé comme zone de chasse et de ponte. S'y trouve également une petite mare. C'est cette mare qui révélera bien des surprises : triton palmé (présent en PACA dans les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse), crapaud calamite, crapaud commun, péloïdote ponctuée, rainette méridionale et ... le très rare pélobate cultripède.

à vos agendas

Libellules à l'Ecomusée

40 superbes photos des libellules expliquent les différents stades de vie des libellules du canal de Vergières, un cours d'eau de la Crau qui abrite 48 espèces de libellules, une des plus fortes diversités en libellules sur un milieu aussi petit. Dagmar Hilfert-Rüppell et Georg Rüppell, après 20 ans de terrain, proposent ici leurs meilleurs clichés photo. Des sorties à la découverte des libellules sont programmées par le CEEP.

Renseignez vous à l'Ecomusée
(tél 04 90 47 02 01).

Jusqu'au 25 septembre
à l'Ecomusée de la Crau

de, inscrit dans la catégorie "vulnérable" au sein de la Liste Rouge des Amphibiens de France. En région PACA cet amphibien ne subsiste que sur quelques sites du Var (9 stations), du Vaucluse (8 stations) et des Bouches-du-Rhône (10 stations). Le CEEP mène les principales actions de protection de ce crapaud dans la région : conventions ou acquisitions de 3 mares temporaires dans le Var, 2 dans les Bouches-du-Rhône, 3 dans le Vaucluse.

Une convention de gestion a été signée en mai entre le propriétaire et le CEEP. Les terrains voisins abritent l'un, une petite colonie de guépriers, l'autre, un complexe de mares intéressant. Cette première convention prometteuse pourrait être le point de départ d'une prise en compte et d'une protection du patrimoine naturel de la Montagnette et notamment de son piémont. A l'occasion de la convention, un dépliant à destination des propriétaires terriens a été réalisé par le CEEP, donnant des conseils pratiques pour maintenir et favoriser l'habitat du lézard ocellé. A télécharger sur le site internet du CEEP ou à demander par téléphone au 04 90 47 93 93.

Atlas spéléropès de Strinati

Le département des Alpes-Maritimes abrite une espèce d'amphibien "phare" pour la région, le spéléropès de Strinati. Cet urodèle à tendance cavernicole et aux moeurs nocturnes est endémique des Alpes-Maritimes et de Ligurie. Considéré, il y a encore quelques années, comme rare et localisée à l'extrémité est du département, les inventaires des dernières années ont mis en évidence que l'espèce est contactée finalement de manière régulière lorsque la pression de prospection est renforcée. Profitant de l'engouement d'une poignée de naturalistes, le CEEP et ses partenaires

(Muséum d'Histoire Naturelle de Nice, Parc National du Mercantour, Comité Départemental de Spéléologie des Alpes-Maritimes) ont relancé un ancien projet de réalisation d'un atlas du spéléopès de Strinatii pour le département des Alpes-Maritimes et des Alpes-de-Haute-Provence. En point de mire de cette collaboration : la réalisation d'une cartographie complète et précise de répartition de l'espèce et une publication de synthèse dans une revue scientifique. Les récents inventaires menés par le CEEP contribuent déjà largement à l'amélioration des connaissances sur l'espèce mais les recherches doivent se poursuivre pour arriver d'ici à la fin de l'année à quadriller l'ensemble du département.

Les prospections sont réalisées de nuit à la lampe frontale sur les parois rocheuses ou bien en cavités (équipement de spéléologie nécessaire) et sont, de ce fait, assez contraignantes. La mobilisation des naturalistes bénévoles est bienvenue : vous pouvez transmettre vos données sur l'espèce ou vous manifester pour participer aux inventaires auprès du CEEP-06.

florence.menetrier@ccep.asso.fr

7 livrets pour la biodiversité

Mais qui est au courant que les Alpes de Haute-Provence sont au cœur d'un "point-chaud" de la biodiversité mondiale ? Peu de monde sans doute, c'est pourquoi, en cette "année de la Biodiversité", le CEEP, avec l'aide de plusieurs associations et organismes impliqués dans la connaissance et la conservation du patrimoine naturel local, a initié un projet de "Livrets du patrimoine naturel des Alpes de Haute-Provence" dont l'ambition est de faire connaître les richesses naturelles qui font la spécificité de ce département.

Ainsi, forte de la collaboration des acteurs du patrimoine naturel du département (Conservatoire Botanique National Alpin, Parcs Naturels Régionaux, Parcs Nationaux, Férus, Réserve géologique, associations naturalistes), rassemblés autour du CEEP et de l'association Regard du vivant, une collection de 7 livrets, comprenant un livret départemental et 6 livrets traitant plus spécifiquement des différents territoires bas alpins, va voir le jour d'ici le printemps 2011 ...

Mais pour l'heure, cette année 2010 sera consacrée à la définition des sujets à traiter et de leur contenu... à suivre donc.

Colline du Mouisset

Le CEEP et le Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA) ont été sollicités par la Direction Départementale du Territoire (ancienne DDAF) et la commune

Nouvelle Réserve Naturelle

On l'attendait avec impatience. Le classement des sources pétrifiantes de St Maurin (commune de La Palud-sur-Verdon-04) en Réserve Naturelle Régionale est effectif depuis le 30 octobre 2009. La commune de La Palud et le CEEP ont été désignés co-gestionnaires. C'est la seconde Réserve Naturelle Régionale gérée par le CEEP.

de Bréziers (Hautes-Alpes) afin de constituer un dossier scientifique pour le classement en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope de la colline de Mouisset.

Cette colline, qui fait face au village, est en effet menacée par des projets de carrières. Le CBNA prenait en charge la partie flore et le CEEP s'est associé à deux associations, le Centre de Recherche Alpin sur les Vertébrés et Proserpine, afin de réaliser un inventaire des vertébrés et des insectes.

Les prospections ont mis en évidence l'intérêt de deux grands types d'habitats pour l'entomofaune et la flore :

- Les pelouses xérophiles et les éboulis abritent la magnifique astragale queue-de-renard (plante des pelouses steppiques, ici en limite d'aire de répartition) et plusieurs papillons intéressants : la diane et la proserpine (protégées) ainsi que le moiré provençal qui, bien que non protégé, présente un intérêt certain du fait de sa répartition mondiale limitée aux Cévennes et à la Haute-Provence. Autre originalité de ces milieux, le sténobothre occitan, criquet ibéro-provençal des milieux steppiques considéré comme "espèce menacée, à surveiller" par la liste rouge nationale des orthoptères (Sardet et Defaut, 2004).

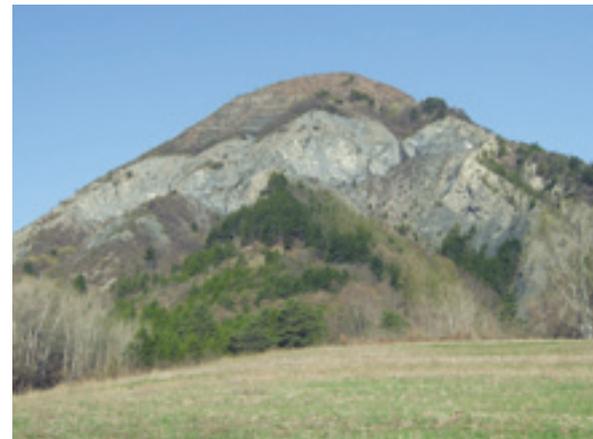
- Les pinèdes de pin sylvestre, très largement présentes dans le secteur abritent quand à elles l'Isabelle de France, papillon nocturne emblématique des Alpes du sud et bénéficiant d'une protection nationale. Parmi les vertébrés, notons surtout la présence de deux espèces intéressantes de chauves-souris : le petit rhinolophe et le grand rhinolophe.

Le dossier est actuellement en cours d'instruction, espérons que ce travail collectif aboutira avant la fin de l'année à un classement en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope.

Ont participé à la rédaction : G. Blanc, D. Tatin, J. Renet, E. Becker, L. Anselme, F. Ménétrier, H. Camoin, L. Tatin, Y. Tranchant, L. Quelin, A.-L. Faquet, A. Catard, J. Boutin.



L'astragale queue-de-renard.



La colline du Mouisset.



La nouvelle réserve régionale des sources de St-Maurin, gérée par le CEEP et la commune.

Etang de Courthézon

Quand le CEEP aménage et restaure une zone humide

Cet hiver, suite à l'arrêté préfectoral d'autorisation d'août 2009, des travaux de réaménagements ont été effectués sur l'étang salé de Courthézon pour favoriser la biodiversité, l'accueil du public et la rétention des eaux pluviales.

Ces travaux, élaborés conjointement par la commune, la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze et le CEEP ont consisté essentiellement à :

- Surcreuser le fond de l'étang, afin de s'assurer que l'eau est cantonnée dans cette zone centrale. Au-dessus d'un certain seuil, l'eau s'évacue dans le fossé de drainage, qui aboutit à la vanne, la galerie, puis le réseau de fossés en aval.

- Creuser des fossés périphériques, afin de drainer les terrains cultivés situés au-dessus. Ces fossés débouchent soit

dans le fossé de drainage, soit dans le centre de l'étang.

- Installer une cabane d'observation de la faune et un ponton d'accès.

Les remblais issus des creusements ont été étalés sur le pourtour de l'étang, en prenant soin de ne pas modifier la pente naturelle. Des plantations ont ensuite été effectuées sur ces terrains, avec des essences locales (chênes, saules, ...).

Une partie des vignes communales, non classées, a été arra-



Etang, vignoble et Mont Ventoux.



Panorama hivernal sur l'étang salé de Courthézon.

chée. Ne faisant plus l'objet d'exploitation, elles devenaient une source potentielle de maladies pour les vignes avoisinantes.

Les travaux préparatoires à l'enfouissement de la ligne EDF, peu esthétique, ont également été effectués.

Enfin, un petit parking et une aire de pique-nique ont été installés non loin de la ferme.

Grâce à ces travaux, l'étang aura désormais trois vocations :

- L'accueil du public : un sentier accessible aux personnes handicapées (tout comme la cabane d'observation) sera réalisé. Il fera le tour de l'étang et sera agrémenté de panneaux d'information sur le paysage, l'historique du site et son patrimoine naturel. Tout ceci est bien entendu libre d'accès, et des visites guidées seront bientôt organisées.

- L'accueil d'une biodiversité importante : différentes espèces d'oiseaux sont notamment présentes (migratrices pour la plupart, donc observables essentiellement au printemps et en été), mais aussi des libellules, des amphibiens, ...

- La rétention des épisodes pluvieux majeurs : comme toutes les zones humides, l'étang joue le rôle d'une éponge et permet de retenir temporairement les eaux de pluie lors de précipitations fortes et soudaines, limitant ainsi la saturation des fossés d'évacuation en aval.

Au moment où les travaux viennent d'être terminés, la végétation est encore peu développée. Les roseaux vont progressivement regagner du terrain, et contribueront au camouflage de la zone centrale et de la cabane d'observation, ce qui améliorera les conditions d'observation et d'accueil de la faune.

L'étang a ceci de particulier qu'il ne peut être mis en eau que par les pluies. Si l'ouverture de la vanne permet de faire baisser son niveau, en revanche, il est impossible de le mettre volontairement en eau ! Par conséquent, le niveau de l'eau est sujet à des variations, qui iront sans doute régulièrement et sans ouverture de la vanne jusqu'à l'assèchement

estival. Ceci est naturel et la faune méditerranéenne est bien entendu adaptée à ce phénomène.

Dès la fin mars, des canards colverts ont été observés, ainsi que des bécassines des marais, une espèce migratrice.

Les berges de l'étang semblent appréciées des limicoles : outre les bécassines, deux espèces de chevaliers (sylvain et culblanc) et des petits gravelots ont également été observés.

Tous ces oiseaux fouillent la vase de leur bec à la recherche de nourriture et ont sans doute trouvé avec l'étang une halte de choix, au cours d'un voyage qui a de cette année être rendu particulièrement pénible par les conditions météo !

Pour ce qui est des grands échassiers, la cigogne banche, le héron bihoreau et le majestueux héron pourpré ont été observés. Le héron garde-boeufs vient régulièrement s'alimenter, au bord de l'étang ou dans les traces du cheval qui pâture une partie du site.

La plupart de ces espèces avaient déjà été observées sur le site, en 2003 et 2004, et l'avaient déserté suite à la longue période d'assèchement. Grâce aux travaux, avec une quantité d'eau modérée, mais concentrée dans le centre de l'étang, ces oiseaux ont fait leur retour.

Il en a été de même pour les amphibiens : triton palmé, rainette méridionale, crapaud calamite et pélodyte ponctué s'en sont donné à cœur joie, et l'étang est rempli de têtards, qui constituent un repas de choix pour plusieurs oiseaux. C'est donc tout un écosystème et une chaîne alimentaire qui sont en train de se réinstaller.

L'inauguration des aménagements a eu lieu le 21 mai, dans le cadre de la fête de la nature et de l'année internationale de la biodiversité. Un public nombreux est venu, et continue désormais d'arpenter l'étang, pour l'observation d'oiseaux, ou le simple plaisir d'une promenade dans un site exceptionnel.

Aigles de Bonelli

Menaces, études, protections et formations

Le CEEP reste au front, tant pour le baguage des aiglons, la surveillance des sites, la sensibilisation des partenaires locaux, la réduction des menaces dues aux lignes-électriques, la meilleure connaissance des territoires des aigles, le échanges entre les protecteurs méditerranéens que les nouvelles menaces sur les sites.

La saison de reproduction arrive à son terme !

En 2010, 30 couples ont été dénombrés dans les 3 régions de présence de l'espèce, effectif non atteint depuis la fin des années 80 ! Cette évolution de l'effectif est encourageante mais reste toujours précaire. Cette année 16 couples sont cantonnés en PACA dont 14 dans les Bouches-du-Rhône.

13 couples ont pondu. Deux des couples non pondus étaient constitués de mâles très jeunes et peu expérimentés (dont un né en 2009 !) ce qui peut expliquer les raisons de l'échec.

12 sites ont connu des éclosions, un couple a été dérangé au cours de la reproduction et a abandonné le site quelques jours avant l'éclosion.

16 poussins sur 10 sites ont été bagués, soit un de plus qu'en 2009. L'un des sites avec éclosion ayant été abandonné par les adultes pour des raisons inconnues, le poussin a rapidement disparu.

Au total en France, ce sont 32 poussins qui sont nés en 2010 et qui ont été bagués, soit 4 de plus qu'en 2009 ! Pour la première fois documentée, les 2 couples de l'Ardèche ont donné naissance à 2 aiglons chacun !

L'implication des bénévoles du réseau Bonelli et du CEEP a encore une fois été décisive.

Aigle de Bonelli et lignes électriques

En avril 2010, le collectif Bonelli, dont fait partie le CEEP, a été très bien représenté au Comité National Avifaune spécial Bonelli où a été rendu à ERDF (réseau de distribution de l'électricité) un bilan des cartographies de dangerosité des lignes moyenne-tension déjà réalisées et le décompte des pylônes dangereux restant à équiper. Au nombre minimum de 3 000, ces poteaux présentent un haut risque d'électrocution pour les aigles, en raison de leurs caractéristiques techniques et de l'attractivité du milieu où ils se

trouvent. Le collectif a demandé à ERDF de mettre en place des moyens humains et financiers supplémentaires afin de résorber cette menace, qui a coûté la vie à 4 aigles de Bonelli entre 2008 et 2010 sur une même zone de l'Hérault ! ERDF s'est engagé à mettre en oeuvre des moyens supplémentaires pour garantir la survie de l'espèce à partir de 2010 et à présenter en septembre 2010 les travaux envisageables pour les 3 années à venir. Souhaitons que cet engagement soit rapidement opérationnel !

Rappelons que l'électrocution sur les pylônes moyenne-tension est une des principales causes de mortalité connues.

Plan National d'Actions

Le Plan National d'Actions aigle de Bonelli s'est terminé fin 2009, ce qui a donné l'occasion d'organiser un colloque international sur l'espèce. Ce colloque s'est tenu le 28 et 29 janvier à Montpellier et a permis des échanges riches à propos de la conservation, du suivi, ou encore d'études scientifiques avec des interlocuteurs venu d'Italie, d'Espagne, du Portugal, de France, de Grèce ou encore de Chypre.

L'année 2010 est donc consacrée à l'évaluation financière et technique du Plan National d'Actions 2004-2009 et devrait déboucher sur la rédaction d'un nouveau plan d'actions, à prévoir en 2010-2011.

Nouvelles des oiseaux équipés de balises ARGOS

Deux des 3 oiseaux équipés ont mené à bien leur saison de reproduction quant au troisième, seul en début de saison, il a finalement trouvé une femelle mais ils n'ont pas niché.

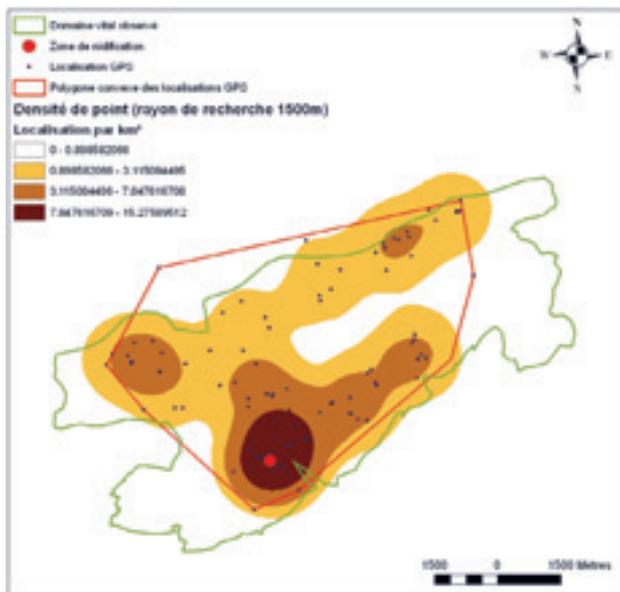
La balise d'un des sites s'est arrêtée comme prévu en début d'année et a permis d'avoir de précieuses informations sur le déplacement de ce mâle en hiver. Une autre balise fonctionnant avec une batterie solaire est toujours en activité et nous apporte d'utiles renseignements sur les déplacements d'un mâle non reproducteur sur plusieurs saisons.

La troisième balise a été récupérée courant mai et a permis d'obtenir un total de 70 000 points de localisation de novembre à mai soit une qualité et quantité d'information exceptionnelle (un point tous les ¼ d'heure !) dont les analyses à venir vont permettre d'obtenir des indications totalement inconnues jusqu'alors sur l'utilisation de l'espace par des individus adultes. Les données issues de ces suivis vont être synthétisées et analysées une fois l'opération complètement terminée et donneront lieu à une publication.

Cette opération est donc une grande réussite et laisse entrevoir de multiples applications !

Région	Département	Nombre de couples cantonnés	Nombre de jeunes bagués
PACA	Bouches-du-Rhône	14	16
	Var	1	0
	Vaucluse	1	0
Languedoc-Roussillon	Aude	1	2
	Gard	4	5
	Hérault	6	5
	Pyrénées-Orientales	1	0
Rhône-Alpes	Ardèche	2	4
TOTAL		30	32

Succès de reproduction des aigles de Bonelli en France en 2010.



Site de Niolon (13), territoire de l'aigle de Bonelli déterminé à partir d'une balise argos.

Formation des agents de l'ONF

Le 10 juin 2010, une formation des agents de l'Office National des Forêts (ONF) évoluant dans des zones de nidification d'aigles de Bonelli a été organisée par le CEEP et l'ONF.

La matinée a été consacrée à la présentation, par Cécile Ponchon, chargée de mission rapaces au CEEP, de la biologie de l'espèce, sa distribution en France, les menaces pesant sur la population. La structuration et les objectifs du Plan d'Actions aigle de Bonelli ont été exposées. L'accent a été mis sur les critères de reconnaissance et les éventuelles confusions possibles avec d'autres espèces.

La suite de la journée s'est déroulée sur le terrain où Jean-Claude Tempier et Richard Frèze, bénévoles actifs du CEEP, ont présenté avec détails les conditions du suivi de la reproduction, les menaces pesant sur les aigles d'un des sites de la Sainte-Baume, les habitudes de ce couple, ...

Les adultes n'ont pas pu être observés mais l'aiglon toujours au nid s'est laissé admirer de temps en temps.

Cette formation a été réalisée sur proposition de l'ONF qui souhaite s'engager plus activement dans la protection de cette espèce et met d'ores et déjà à contribution des agents forestiers pour le suivi. L'intérêt de l'implication de l'ONF est multiple, tout d'abord à travers la présence régulière des agents sur le terrain et donc l'opportunité de vérifier que les aigles sont présents, que la saison de reproduction se déroule bien, leur connaissance des acteurs locaux et la sensibilisation qu'ils peuvent réaliser jour après jour. Enfin, leur commissionnement en police de la nature leur permet notamment de verbaliser en cas de dérangement d'espèces menacées. De plus il est important de s'assurer que les travaux lourds réalisés par l'ONF ont lieu en dehors des périodes sensibles.

17 agents des régions PACA et Languedoc-Roussillon étaient présents lors de cette formation et ont pu vérifier ou approfondir leur connaissance sur l'espèce.

Menace sur les garrigues de Lançon !!!

Les garrigues de Lançon sont bien connues pour être régulièrement fréquentée par des jeunes aigles de Bonelli erratiques et également les adultes des sites de reproduction voisins. Et rares sont les sorties sur cette zone sans apercevoir un aigle !!

Malheureusement un impressionnant projet de centrale photovoltaïque de 340 ha sur la commune de La Barben menace la conservation de cette zone naturelle bien qu'elle soit située dans la ZPS "Garrigues de Lançon et chaînes alentour", dans la ZNIEFF de type II "Plateau des quatre Thermes-Gorges de la Touloubre-La Barben" et dans une zone de référence aigle de Bonelli. C'est autant de superficie de zone de chasse abondante en proies que l'on soustrait à ces oiseaux.

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) a émis un avis défavorable pour ce projet mais celui-ci semble toujours d'actualité. Le CEEP a également émis un avis défavorable lors de l'enquête publique, conformément à la motion prise par son Conseil d'Administration concernant les centrales photovoltaïques. Affaire à suivre.

Cécile Ponchon



Echanges sur le terrain entre le CEEP et l'ONF.

Plateau de Calern

Inventaire de la faune cavernicole et plan de gestion

Le patrimoine naturel que le CEEP souhaite protéger résulte souvent d'usages traditionnels actuels ou passés (agriculture, élevage). Pour conserver ce patrimoine naturel, l'action ou la non-action sur celui-ci (ou sur une partie de ses éléments) est nécessaire, c'est la gestion à proprement parler.

Cette gestion est définie par un ensemble d'objectifs et d'actions qui sont programmés dans un document : le plan de gestion.

Le plan de gestion du site de Calern est arrivé à son terme (2004-2008), il est temps de faire le point sur la gestion du site pendant ces 5 années. Il s'agit de mesurer l'efficacité des moyens qui ont été mis en oeuvre en répondant à une série de questions : quels étaient les objectifs de gestion et ont-ils été atteints ? Les opérations programmées ont-elles

été réalisées (étaient-elles réalisables ?) ...

C'est pour réaliser ce travail conséquent que l'antenne CEEP des Alpes-Maritimes est renforcée pendant 3 mois par la présence d'une technicienne de gestion, Marie Benteyn, et d'un stagiaire en BTSA, Antonin Fioretti (juin/juillet/août).

L'analyse du programme d'action a permis d'identifier des actions non réalisées à ce jour. Il a été décidé d'engager en priorité celles qui visent à l'amélioration des connaissances



Pelouse de Calern au printemps. En arrière-plan, les bâtiments de l'observatoire astronomique.

sur le site :

- inventaire complet et cartographie de la flore protégée/patrimoniale ;
- complément à l'inventaire ornithologique ;
- mise en place d'un inventaire de la faune cavernicole (élaboration du protocole, recherche de partenaires et de financements).

Le travail premier a consisté en cette fin de printemps à la réalisation d'un inventaire complémentaire de la flore et à cartographier précisément les espèces patrimoniales du plateau. En effet, bien que connu et étudié par les naturalistes depuis de nombreuses années, le CEEP ne disposait que d'une cartographie partielle sur ce secteur. De plus, l'utilisation récente du SIG (Système d'Information Géographique) permet aujourd'hui de coupler cartographie et base de données et cet outil est devenu essentiel pour la gestion des sites naturels.

Le travail de terrain a ainsi débuté le 1^{er} juin 2010 et le retard général de la flore en raison des conditions climatiques laborieuses de cette année a permis de mener à bien l'inventaire jusqu'à la fin du mois. A ce jour, la liste de la flore a ainsi été étoffée d'une soixantaine d'espèces ; les stations et les surfaces des espèces de flore patrimoniales : cytise d'Ardoino, marguerite de Burnat , ... ont été cartographiées. Par la même occasion, nous nous sommes attachés à cartographier les plantes-hôtes de certains papillons remarquables du plateau en vue de programmer un suivi ultérieur de certaines espèces.

La deuxième étape concernera le lancement d'un inventaire de la faune cavernicole du plateau. Bien connu des spéléologues, le plateau de Calern est un véritable "gruyère" de calcaire, avec plus de 171 cavités recensées. Ces avens, gouffres, renferment une faune troglodyte encore méconnue mais qui nous promet de belles découvertes : des espèces rares et patrimoniales sont déjà citées sur le plateau, telle le carabique cavernicole et troglodyte *Pristonychus* (*Actenipus*) *obtusus caussolensis*, endémique franco-italien, en limite d'aire et strictement localisé aux départements des Alpes de Haute-Provence et des Alpes-Maritimes. Ce projet n'avait pu aboutir à ce jour faute de financement mais le CEEP va s'attacher ces prochains mois à trouver les moyens de financer sa réalisation.

La réactualisation du plan de gestion de Calern devrait être finalisée à la fin de l'année 2010 et proposera, en fonction de l'analyse, des possibles réorientations de gestion. La présentation du nouveau plan de gestion sera programmée à l'occasion d'un comité de gestion auquel sera convié l'ensemble des partenaires et acteurs locaux.

En attendant, amis naturalistes, votre contribution à l'amélioration des connaissances des milieux naturels du plateau de Calern sera particulièrement attendue et appréciée : envoyez-nous vos observations.

Florence Ménétrier



La tulipe australe.



Le cytise d'Ardoino, plante protégée et endémique des Alpes-Maritimes.

Terrains militaires

Projet Life* et conventions avec les Conservatoires

En septembre 2009, la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels signait avec le Ministère de la Défense une convention-cadre de partenariat écologique. L'objet de cette convention est de développer localement un partenariat entre les services de la Défense et les Conservatoires d'Espaces Naturels (CEN), pour une meilleure prise en compte des enjeux biodiversité sur les terrains militaires.

Premières conventions avec le CEEP

En PACA, une première convention a été signée en 2006 entre l'Armée de Terre et le CEEP pour la gestion du Camp de Canjuers. Début 2010, deux nouvelles conventions ont été signées et une troisième est en cours de signature avec l'Armée de l'Air pour des bases aériennes : Base Aérienne 115 d'Orange-Plan de Dieu (84), Base Aérienne 701 de Salon (13) et Base Aérienne 125 d'Istres-le-Tubé (13). Ces conventions doivent déboucher sur la rédaction d'un plan de gestion écologique pour chacune des bases, permettant de concilier exercice des activités militaires et enjeux écologiques. L'essentiel de ces enjeux est lié aux pelouses sèches méditerranéennes, à leur flore et à leur faune. Côté faune, on citera bien sûr les oiseaux steppiques, au premier rang desquels figurent l'outarde canepetière et l'oedicnème criard, particulièrement bien représentés sur ces trois bases aériennes.

Les équipes du CEEP ont entamé les premiers inventaires écologiques au printemps 2010, qui seront complétés jusqu'à 2011.

Un projet Life sur les terrains militaires

En 2005, les armées ont accueilli la procédure Natura 2000 avec réticence, malgré un travail engagé pour la prise en

compte des enjeux de biodiversité sur plusieurs camps militaires de l'armée de terre destinés à la préparation opérationnelle, depuis le début des années 1990 (Avon, Montmorillon, La Valbonne, ...). La désignation de sites Natura 2000, la rédaction des documents d'objectifs sur la totalité ou partie d'emprises militaires et la signature de contrats Natura 2000 a introduit dorénavant le ministère de la Défense dans ce réseau. S'inscrivant dans une démarche volontaire et pragmatique, le ministère de la Défense souhaite s'engager dans la réalisation d'un programme Life qui doit permettre de consolider le réseau, former le personnel militaire pour une meilleure appropriation et mener des actions de restauration pour la sauvegarde des espèces et habitats d'intérêt communautaire tout en intégrant les spécificités opérationnelles militaires de chacun des sites. Ce projet ambitieux concerne une quinzaine de terrains militaires qui représentent une superficie classé Natura 2000 d'environ 10 000 ha soit 20% de la superficie des sites Natura 2000 militaires français. Ce projet Life, déjà mis en oeuvre dans les armées de plusieurs pays européens, constitue une première en France, à l'exception du Life Vipère d'Orsini en application sur une partie du camp de Canjuers. Ce projet concerne les emprises militaires de 5 régions administratives françaises que compose la Région militaire Terre sud-est, intégrant l'ensemble des corps de l'armée française. En PACA, les sites retenus sont : le Camp militaire de Canjuers (83) ; les emprises en Crau (13) ; les centres de vacances de Fréjus et de Porquerolles et le Mont Caume (83). Le projet se veut large dans les partenariats : CEN Rhône-Alpes, CREN Languedoc-Roussillon, CEN Auvergne, CEN Corse, le Conservatoire du Littoral, le Syndicat mixte des Gorges du Verdon et enfin le CEEP. Ce projet s'inscrit dans une dynamique nationale qui a débuté en septembre dernier avec la signature d'une convention de partenariat écologique entre la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels et le Ministère de la Défense. Il se base sur 3 objectifs : contribuer à la préservation d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire sur les terrains militaires du sud-est de la France, mener des actions de restauration d'espèces et milieux naturels d'intérêt communautaire et renforcer les partenariats entre les personnels militaires et environnementaux.

Pascal Tartary, Axel Wolff, David Tatin

*Life : L'Instrument Financier pour l'Environnement.
(Programme européen de conservation du patrimoine naturel)



Camp militaire de Canjuers, département du Var.

Trames vertes et bleues

Le CEEP acteur des corridors écologiques régionaux

Les Etats de l'Union Européenne se sont engagés à stopper l'érosion de la biodiversité en 2010 et au-delà. La fragmentation et l'altération des habitats sous la pression des activités humaines est la cause première de perte de biodiversité. Une des stratégies mises en oeuvre repose sur la constitution d'un réseau écologique pan européen dans lequel s'inscrit l'initiative française de la "Trame verte et bleue".

Ainsi, le Grenelle de l'environnement a pris en 2007 l'engagement de créer une Trame verte et bleue, outil d'aménagement durable du territoire, qui se veut au service de l'ensemble de la biodiversité, y compris ordinaire.

Au travers d'une idée générale de maintien ou de restauration de la connectivité entre les milieux et les espèces, cette Trame a notamment pour objectifs de réduire la fragmentation des habitats et des populations d'espèces, de permettre le déplacement des espèces (et ainsi de préparer l'adaptation au changement climatique), d'assurer des corridors écologiques entre les espaces naturels, de faciliter la diversité génétique, de prendre en compte la biologie des espèces sauvages et enfin d'améliorer la qualité et la diversité des paysages.

En résumé, la Trame verte et bleue vise à constituer un réseau d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire et se reposer. En d'autres termes, assurer leur survie.

La mise en place de ce réseau écologique sur l'ensemble du territoire, constitue l'une des mesures phares du Grenelle de l'environnement.

Ainsi, la déclinaison régionale de la Trame verte et bleue, prévue par le projet de loi "portant engagement national pour l'environnement" (dit "Grenelle 2"), repose sur l'élaboration d'ici fin 2012, conjointement par l'État et la Région, de schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) identifiant les enjeux régionaux relatifs à la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.

En outre, le projet de loi prévoit que ces schémas régionaux respectent les orientations nationales définies par un comité opérationnel (COMOP) en charge de la Trame verte et bleue.

Ainsi, les orientations nationales retenues par le COMOP reposent actuellement d'une part, sur un libre choix de la méthode régionale avec la mise en place d'un comité régional regroupant l'ensemble des acteurs concernés (dont le CEEP) et, d'autre part, sur le respect par les schémas régionaux de 5 critères de cohérence nationale qui reposent sur :

- des espèces dites déterminantes,
- des habitats dits déterminants,
- des espaces déterminants pour les milieux aquatiques et humides,
- des zonages réglementaires,
- une cohérence interrégionale et transfrontalière.

Enfin le projet de loi reconnaît également l'action des Conservatoires d'Espaces Naturels dans le cadre de l'élaboration et du pilotage de la Trame Verte et Bleue au niveau régional. C'est donc tout naturellement que le CEEP, déjà référent faunistique auprès de la DREAL (direction régionale chargée de la protection de la nature), a été missionné pour apporter, dans un premier temps, un appui technique au CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) et une coordination d'ordre méthodologique dans le cadre de la définition des espèces déterminantes de la région PACA.

Yannick Tranchant



Les infrastructures routières, véritables barrières au transit de la faune.

Un déluge exceptionnel

Le département du Var a connu un événement pluvieux exceptionnel le mardi 15 juin 2010. Une pluie battante initiée en fin de nuit s'est prolongée toute la journée, s'intensifiant même en début d'après-midi et ce jusqu'en soirée.

Il sera tombé en une journée entre 300 et 400 mm selon les endroits soit l'équivalent du tiers ou de la moitié d'une pluviométrie annuelle française (ou la totalité si l'on compare aux îles de Marseille qui sont, il est vrai, les endroits les plus secs de France). L'épicentre du déluge était situé entre les Arcs et Draguignan. En Dracénie, les petits cours d'eau temporaires que sont le Réal, la Florieye et surtout la Nartuby se sont rapidement chargés d'eau d'écoulement de surface. Ceci fut renforcé encore par la mise en charge des réseaux karstiques alentours dont celui de Canjuers qui communique avec la Nartuby. En Plaine des Maures, le substrat permien étanche tamponne assez mal ce type d'événement et de nombreuses rivières se sont formées pour l'occasion puis ont conflué vers l'Aille qui a largement débordé. En revanche le massif des Maures, forestier et métamorphique, a relativement bien joué son rôle d'éponge. En fin d'après-midi, alors que beaucoup sortaient du travail, la crue était à son maximum dans le centre du département. La violence du flot qui a parcouru de nombreuses zones urbanisées a été une vraie surprise pour tous ses occupants et de nombreux automobilistes. Le lendemain, toute cette eau convergeait vers la basse Argens et son estuaire, trop étroit et trop aménagé pour transférer aisément un tel flux vers la mer. Vue du ciel, la plaine de Fréjus semblait alors ne faire qu'une avec la Méditerranée.

Le bilan humain fut très lourd et l'on dénombra 25 victimes.

Les dégâts matériels sont considérables et ont été estimés à 700 millions d'euros par les assurances (c'est à dire comparables aux inondations de la tempête Xynthia sur la bordure Atlantique).

Les milieux naturels semblent finalement assez résistants pour peu qu'ils ne soient pas trop dégradés ou perturbés au préalable. Les impacts les plus notables concernent les ripisylves qui ont parfois totalement disparu. Certes, elles repousseront si on leur en donne l'occasion mais elles seront vulnérables à la colonisation par les espèces exotiques qui raffolent de ce genre de situation. Les lits de la Florieye ou de la Nartuby laissent apparaître la roche à nu, totalement décapée. Par endroit, ces petites rivières méditerranéennes présentent un profil typique des torrents de haute montagne. Il est difficile à ce stade d'évaluer l'impact sur la faune mais des inquiétudes subsistent pour la colonie majeure de chiroptères d'Entraignes située au contact du lit de l'Argens. Elle est pour le moment inaccessible.

Ce type d'événement cataclysmique relève d'un phénomène météorologique exceptionnel. Il n'a pas été relevé dans le secteur de crue équivalente depuis 1827 ! Si les climatologues ne semblent pas relever une augmentation de ce genre d'inondations, les conséquences, elles, sont aujourd'hui bien supérieures. Le manque d'espace mais aussi de précautions élémentaires amènent à urbaniser des zones connues comme sensibles à cet aléa. En zone rurale, la plu-

part des constructions anciennes étaient au delà du niveau maximal de la crue. Les facteurs aggravant sont aujourd'hui bien connus : étanchéification des surfaces, canalisation voir enterrement des cours d'eau comme aux Arcs, mise à nu des surfaces agricoles, rétrécissement des ripisylves. Tout particulièrement ces événements mettent en lumière la valeur des zones humides pour leur fonction d'absorption et d'écrêtage des crues. Elles sont hélas aujourd'hui relictuelles dans le Var.

Antoine Catard



L'Aille en crue à 19h00 au niveau de l'ancienne scierie à Vidauban.

Lézard ocellé

Suivis et protection par le CEEP dans la plaine de la Crau

En France, deux populations de lézard ocellé font l'objet de suivis réguliers. La population de l'île d'Oléron située en limite nord d'aire de répartition et la population centrale de la plaine de Crau. Ces suivis ont permis d'obtenir des données quantitatives de référence et de constater le déclin de ces populations.

Historique des suivis en Crau

- Début des années 90 : premières études par l'EPHE de Montpellier. Les résultats obtenus révèlent une forte densité d'individus (6 individus/ha) sur un quadrat de 40 ha.
- 1995-1996 : les herpétologues et naturalistes locaux évoquent l'effondrement des effectifs (difficulté à contacter l'espèce lors de prospections).
- 2007 : Dans le cadre de mesure d'accompagnement au chantier GDF/SAGESS (passage d'un pipeline en centre Crau) une étude réalisée par l'EPHE de Montpellier confirme la tendance au déclin.
- 2009 : La réserve naturelle des Coussouls de Crau (CEEP) met en évidence une diminution de l'ordre de 73% de la population d'adultes et de subadultes. On note toutefois une structure démographique semblable à celle du début des années 90 avec notamment une forte proportion de la cohorte juvénile (77%). La chute des effectifs ne résulte pas d'un problème de natalité ou de fécondité mais plutôt d'autres facteurs.

Dans la plaine de la Crau, et en l'occurrence sur la parcelle étudiée, rien n'indique l'existence d'une modification profonde, ni d'altération, de l'habitat du lézard ocellé depuis le début des années 90.

Plusieurs hypothèses peuvent alors être formulées :

- Les antiparasitaires utilisés en élevage ovin : l'écotoxicité de certaines molécules a un impact négatif sur les communautés d'insectes coprophages par relargage dans les fèces des animaux domestiques. Considérant que le régime alimentaire du lézard ocellé est basé sur une fraction importante d'insectes coprophages, les populations pourraient être affectées par une diminution des ressources. Un rapport du Groupement de Défense Sanitaire des Bouches-du-Rhône réalisé dans le cadre du programme Life Vautour percnoptère indique qu'en Crau, sur 37 élevages enquêtés, 14 d'entre eux auraient utilisés des molécules écotoxiques pour traiter les animaux. Ces molécules ne seraient administrées qu'à l'automne (60% des cas) ainsi qu'en juin, avant le départ en estive (40% des cas), périodes durant lesquelles les troupeaux pâturent hors coussouls. Les résultats exposés ne vont donc pas dans le sens d'une contamination de la faune coprophage des coussouls. Une étude de risque, mettant en regard la phénologie des insectes coprophages et les traitements, et une étude du régime alimentaire du lézard ocellé doivent donc être menées en Crau.

- Prélèvement de la faune sauvage : des observations de terrain révèlent la présence d'éléments suspects à ce sujet. Il n'est pas impossible que le lézard ocellé fasse l'objet d'un trafic international.



Lézard ocellé en insolation sur une pierre.

Il est difficile aujourd'hui de savoir si le taux d'effondrement observé sur le quadrat en question est généralisable à l'échelle de la Crau. En effet, aucun suivi n'a été mis en place depuis les années 90 sur l'ensemble de la Réserve Naturelle des Coussouls de Crau. D'autre part, le quadrat qui a été suivi n'est peut être pas représentatif de la Crau de par sa localisation et sa physionomie.

Mise en place d'un protocole de suivi

Ainsi, depuis 2006, la Réserve Naturelle a développé une base de donnée spécifique qui regroupe les observations occasionnelles et les données issues de suivis spécifiques. Un certain nombre d'actions en faveur de l'espèce sont également menées. L'objectif principal est de développer un protocole de suivi à long terme de l'espèce afin d'identifier les tendances de la population à l'échelle de la Crau. Plusieurs méthodes sont testées depuis l'année dernière : les gîtes artificiels, la photo-identification et l'estimation des densités basées sur l'analyse des distances d'observations.

Par l'importance de sa population de lézards ocellés la Crau fait partie des sites phares qui devraient être intégrés au Plan National d'Actions lézard ocellé, pour lequel le CEEP sera un acteur incontournable en région PACA.

Julien Renet et Laurent Tatin

Parc National des Calanques

Le décret de création attendu en 2011

Le CEEP est un des membres fondateurs du Groupement d'Intérêt Public (GIP) des Calanques et assure depuis de nombreuses années la protection et la gestion de sites naturels de grande valeur écologique ayant vocation aujourd'hui à intégrer le coeur du futur Parc National : la Réserve Naturelle Nationale de l'archipel de Riou, les espaces naturels du Parc Maritime des Iles du Frioul et le site naturel protégé de la Muraille de Chine où niche le seul couple d'aigles de Bonelli du massif.

Dès sa création en 1998, il avait été inscrit dans l'article 2 de la convention constitutive du GIP la mission d'oeuvrer pour la création d'un parc national sur le massif des Calanques. Conformément aux dispositions de la loi du 14 avril 2006 sur les Parc Nationaux, le GIP des Calanques a rédigé fin 2008, après plusieurs années de concertation locale, et transmet à l'Etat, un avant-projet de création de Parc National.

Le 30 avril 2009, le premier Ministre a signé l'arrêté de prise en considération par l'Etat du projet de création du

Parc National des Calanques. Cet arrêté prévoit que le périmètre de création du parc national comprenne l'ensemble des terrains classés au titre de Natura 2000 sur le massif des calanques, les îles, le massif du Cap Canaille, les falaises Soubeyranne, et le massif du Grand Caunet.

La loi d'avril 2006 prévoit la création de zones de coeur de parc, dans lesquelles les objectifs de protection du patrimoine naturel, culturel, et paysager sont prioritaires, et de zones désignées en Aire Optimales d'Adhésion dont l'intégration au Parc National dépend de l'adhésion volontaire des com-



munes à la charte de création du Parc.

Actuellement, les espaces terrestres ayant vocation à être intégrés au coeur du Parc National des Calanques couvrent 5 communes (Cassis, Ceyreste, La Ciotat, Marseille, et Roquefort-la-Bédoule) pour une superficie totale de 11 200 ha, et la partie marine du coeur de parc couvre 48 000 ha intégrant sur Marseille les deux archipels du Frioul et de Riou, et l'île de Planier et, sur la Ciotat, l'île Verte.

Un premier projet de charte du Parc National des Calanques a été rédigé par le GIP des Calanques, soumis à l'ensemble des membres du groupement et présenté à l'assemblée générale du 21 juin. Ce document fondateur doit établir clairement les objectifs et les priorités de gestion du Parc National et prévoir les modalités de gouvernance du futur établissement public. Ce document doit être amendé et amélioré dans le courant de l'été, et sera ensuite soumis aux Conseil National de la Protection de la Nature. S'il reçoit un avis favorable, il sera ensuite soumis à une procédure d'enquête publique, et le Parc National des Calanques pourrait être créé en 2011.

A ce stade, le CEEP est très attentif aux propositions de charte. Les premières propositions qui nous ont été faites nous semblent très insuffisantes. Le CEEP sera d'autant plus vigilant à la mise en place de ce Parc National nouvelle génération que les calanques serviront de modèle pour l'avenir. Il serait difficilement acceptable que la qualité des

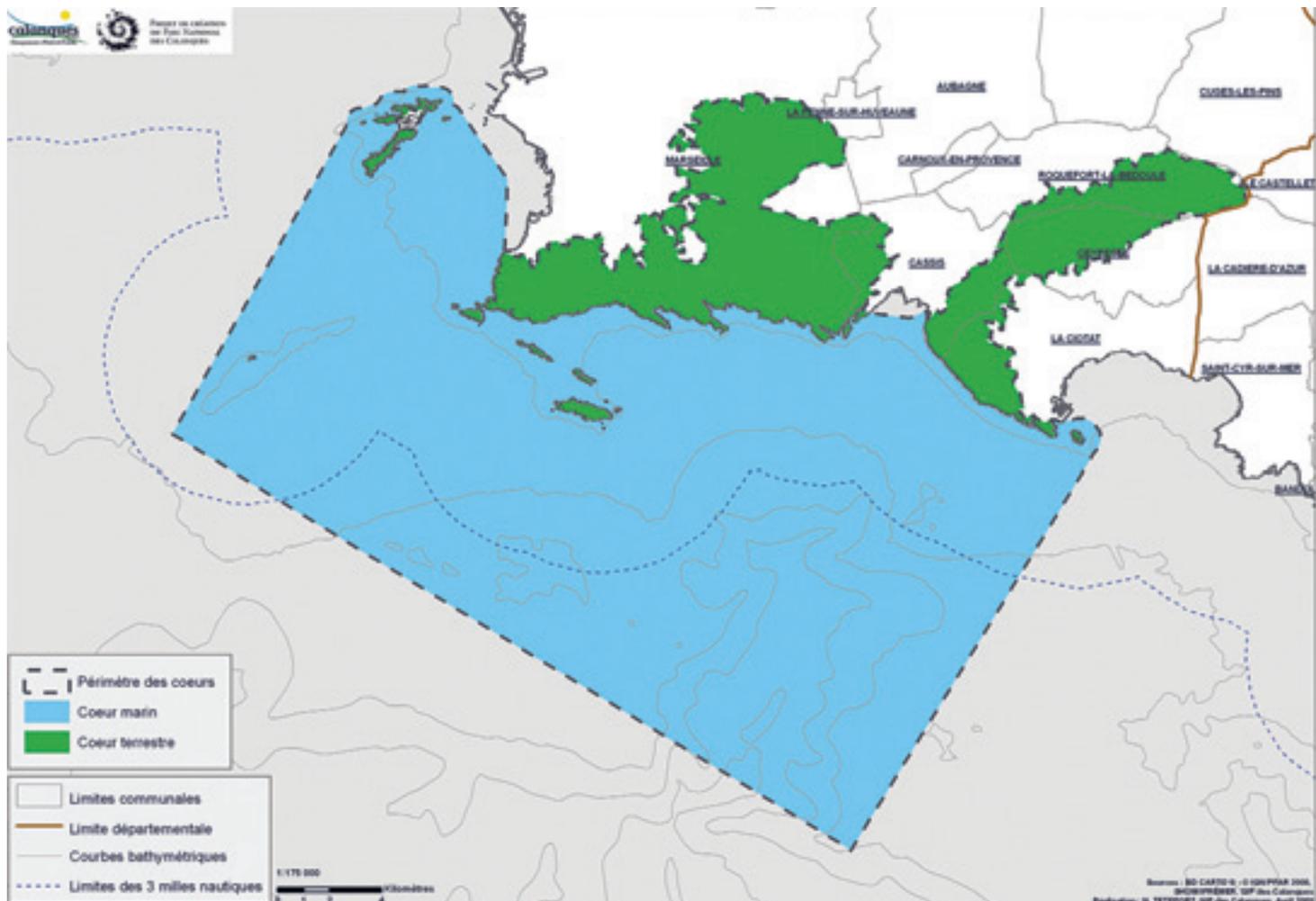


La calanque de l'Oule.

parcs français soit altérée par un projet trop laxiste. Un autre point important pour le CEEP est l'avenir des équipes du CEEP qui seraient transférées au Parc, soit 25% de nos effectifs.

Un dossier brûlant donc, que nous suivons pas à pas.

CEEP Marseille



Emprise du projet de Parc National des Calanques.

Assemblée Générale pour l'année 2009

Le 6 juin 2010 à Gap (05)

L'Assemblée Générale du CEEP pour l'année 2009 a lieu le dimanche 6 juin 2010 au centre de loisirs la Clairière à Gap. La veille, une sortie nature a été organisée dans les sagnes du col Bayard et, en soirée, une conférence sur la biodiversité a été animée par M. Sylvain Allombert de l'Association Terra Biodiversita. A l'issue de l'Assemblée Générale, une convention cadre entre le CEEP et le Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA) de Gap Charance est signée, après un discours de son directeur, Pascal Chondroyannis, qui évoque les relations de longue date avec le CEEP. Un apéritif est offert aux participants. L'après-midi, deux sorties sont organisées : une visite guidée par Pascal Chondroyannis dans les jardins et serres du Conservatoire botanique, accompagné de M. Victor Berenguel, vice-président du CBNA et chargé de l'environnement au Conseil Général des Hautes-Alpes et l'autre sortie, à caractère géologique, guidée par André Cerdan, administrateur du CEEP, sur le site d'Ancelle et du col de Manse.



Sortie au col Bayard.

Assemblée Générale

Participant à cette Assemblée Générale :

45 personnes, dont 38 adhérents du CEEP, détenant, en outre, 74 pouvoirs, soit 112 votants.

On note la présence de :

- Mme Marie TARBOURIESH, conseillère régionale et membre de la SAPN,
 - Mme Brigitte TEMPESTINI, élue de la ville de Gap et correspondante du Dauphiné Libéré,
 - M. Pascal CHONDROYANNIS, directeur du CBNA de Gap Charance,
 - 13 administrateurs du CEEP : Gisèle BAUDOUIN, François BAVOUZET, Francine BEGOU-PIERINI, André CERDAN, Marie-Pierre CHAUZAT, Gilles CHEYLAN, Maurice DESAGHER, Vincent KULESZA, Danièle N'GUYEN, Henri SPINI, Claude TARDIEU, Jean-Claude TEMPIER, Patrice VAN OYE. Deux administrateurs sont excusés : Guy DURAND et Denis HUIN.
 - 10 salariés du CEEP, dont 9 sont adhérents en 2009 et participent en tant que tels à l'Assemblée Générale: Jean BOUTIN, directeur, Julie DELAUGE, Lionel QUELIN, responsable du pôle 04 et 05, Jean-Christophe HEIDET, responsable administratif et financier, Emmanuelle TORRES, secrétaire, Florence MENETRIER, responsable du pôle 06, Olivier TANGA, David TATIN, responsable du pôle 84 et Laurent TATIN, Yannick TRANCHANT.
- M. Jean AYEL, commissaire aux comptes, est excusé.

Rapport moral du Président Vincent KULESZA

Le Président rappelle que l'année 2009 a été chargée d'événements importants. Deux sites gérés par le CEEP ont été atteints très gravement : la Réserve Naturelle Nationale de Crau par l'explosion d'un pipe line et le site de la Muraille de Chine à Marseille presque totalement incendié. Nous en reparlerons plus loin.

Afin de poursuivre ses activités de protection et conservation de la nature, le CEEP a réalisé une nouvelle acquisition : le coussoul de Regarde Venir (70 ha) en Crau qui a intégré, à

notre demande, la Réserve Naturelle Régionale. D'autres acquisitions sont en préparation pour 2010 comme le vallon des Reineires (2 ha) à Ponteau (13), le coussoul de la Poitevine (70 ha) et le coussoul d'Ase (60 ha) en Crau, ces deux derniers intégreront la Réserve Nationale.

Plusieurs nouvelles conventions de gestion ont été signées : La Coustière à Lagnes (84), La Mercurotte et ses mines à chauves-souris à Saint-Chamas (13), une extension sur le domaine de La Bruyère (84) et La Chaberte à La Verdière (83). La Convention sur le Camp militaire de Canjuers (83), dont on a tant parlé, a été signée. Ainsi le CEEP intervient sur 51 195 ha répartis sur 70 sites abritant de nombreuses espèces végétales et animales menacées.

En Crau, le domaine de Cossure est entièrement réhabilité après avoir été dégradé par une plantation de pêchers. Il s'agit d'un dossier exemplaire : 300 000 arbres ont été arrachés et retirés et, après des opérations de génie écologique, les 357 ha retrouveront une vocation naturelle, deux bergers y sont installés et on note déjà le retour partiel d'Outardes, Oedicnèmes et Faucons crécerellettes.

Malheureusement, le 7 août 2009, la Crau a été très gravement polluée. Guillaume Paulus, un de nos salariés, a découvert à 7h30 du matin un geyser de pétrole qui jaillissait au Terme Blanc en pleine Réserve Naturelle. Le jour même, Chantal JOUANNO, Secrétaire d'Etat, s'est rendue sur place. 5 400 m³ de pétrole ont contaminé le coussoul et 5 ha sont impactés irrémédiablement, 60 000 tonnes de terre polluée ont été retirées, un système de pompage de la nappe phréatique polluée est mis en place pour plusieurs années. Le CEEP a pris un avocat et s'est porté partie civile, la SPSE qui gère le pipe line ne fait pas preuve de bonne volonté et transparence. Malgré l'assistance soutenue des services de la DREAL, nous avons vu les limites de la protection de la nature face aux intérêts financiers.

Un autre de nos sites, celui de la Muraille de Chine a été détruit à 95 % par l'incendie de Marseille : le milieu naturel et le verger expérimental que nous avons mis en place sont détruits, mais le couple d'Aigles de Bonelli y a élevé quand même 2 jeunes aiglons.

A l'échelle de la Fédération des Conservatoires, une convention cadre a été signée avec le Ministère de la Défense. En déclinaison régionale, les bases aériennes de Salon, Istres et Orange nous ont contacté et des conventions et plans de gestion sont en préparation en 2010.

C'est en 2009 que s'est concrétisée la création de la Réserve Naturelle Nationale de la Plaine des Maures pour laquelle le CEEP s'est battu pendant 20 ans. Le CEEP est candidat pour une co-gestion des 5 276 ha de Réserve avec les élus, la décision sera prise par le Préfet du Var. Cette gestion par le CEEP est légitime car le CEEP en a été un initiateur déterminant comme il l'a été pour la Réserve Nationale des Coussouls de Crau ou celle de l'Archipel de Riou. La nouvelle Réserve inclut les terrains que nous gérons dans la plaine des Maures et elle est complémentaire des programmes FEDER et LIFE Tortues d'Hermann dans lesquels le CEEP est très fortement impliqué. Ce programme LIFE, porté par l'ARPE en partenariat avec le CEEP, est d'ailleurs l'illustration de l'esprit de partenariat entre structures souhaité par le CEEP, comme cela se passe pour le LIFE Vipère d'Orsini.



Le Conseil d'Administration du CEEP. Contre l'écran : Walter HENNEAU, Francine BEGGOU-PIERINI, André CERDAN et Gisèle BEAUDOUIN.



Contre la table : Gilles CHEYLAN, Jean-Claude TEMPIER, Vincent KULESZA et Henri SPINI.



Signature de la convention avec le Conservatoire Botanique Alpin Pascal CHONDROYANNIS et Vincent KULESZA.



Adhérents et administrateurs à l'Assemblée Générale.



Visite du sentier des Sagnes par Lionel Quelin.



Sortie-nature au col Bayard.

C'est en 2009 qu'un développement important a vu le jour avec l'Agence de l'Eau Rhône Corse Méditerranée (AERMC), plusieurs dossiers nous ont été confiés : un inventaire des zones humides des Alpes (04 et 05) et, récemment, du Vaucluse avec l'aide des Collectivités territoriales et de l'Etat. Trois techniciens ont été recrutés : Antony GARCIA, Grégory LANDRU et Olivier TANGA. Ces programmes permettent d'identifier et protéger les zones humides, même de petite taille, dans le cadre de la Loi sur l'eau. Seules les Alpes-Maritimes n'ont pas encore fait cette démarche.

D'autre part nous avons également une mission dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau pour évaluer et suivre l'état écologique des zones humides, c'est le programme RHOMEO que le CEEP coordonne pour le sud-est de la France. Enfin, avec l'Agence de l'Eau, une convention pluriannuelle est en préparation.

Avec le Conseil Régional PACA nous avons signé une convention cadre pour 3 ans, comme nous l'avions fait avec la DREAL. Cette convention démontre la confiance dans la qualité de nos actions et garantit leurs financements.

Une première convention a été signée avec le Conseil Général des Alpes-Maritimes et Florence MENETRIER, responsable du pôle 06 est arrivée au CEEP, pour la mettre en oeuvre.

Nous allons signer ce jour, à l'issue de notre Assemblée Générale, une convention cadre avec le Conservatoire Botanique National Alpin (CBNA) de Gap Charance. Elle est du même type que celle déjà signée avec le Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles. Ces conservatoires botaniques sont les partenaires incontournables avec lesquels nous travaillons déjà dans la plus grande complémentarité.

Les départements des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes abritent une diversité biologique remarquable. Saluons aujourd'hui le travail de notre collaborateur Lionel QUELIN, beaucoup d'actions restent encore y à mener.

L'agrément des Conservatoires dans les lois Grenelle a demandé beaucoup de travail et de persévérance. C'est en 2010 que l'article de loi est passé, l'agrément doit se faire conjointement avec l'Etat et la Région.

Les bases de données CEEP nous ont mobilisés en 2009. Les précurseurs bénévoles ont mis en place les premières bases : Georges OLIOSO, Frank DHERMAIN, Guy DURAND, Gilles CHEYLAN, Marc CHEYLAN, Françoise POITEVIN, Patrick BAYLE. Tous ont contribué à faire avancer la connaissance de la faune en Provence avec l'intervention essentielle sur le terrain de nombreux observateurs. Je vous demande de les remercier par vos applaudissements. Le Conseil d'Administration du CEEP a décidé de redynamiser les bases de données. La DREAL nous a, d'autre part, demandé d'animer un portail informatique, SILENE Faune, de mise à disposition de la connaissance à l'échelle des communes. Deux salariés ont en charge cette mission, Julie DELAUGE et Paul HONORE qui a été recruté à cette fin.

En 2009, la gestion du Plan d'Action Vautour Percnoptère a été confiée au CEEP, à la demande de tous les partenaires.

Compte de résultat

	2009	2008	Variation
PRODUITS			
Ventes Ecomusée	7 971 €	12 153 €	-34,4%
Manifestations et produits CEEP	5 481 €	11 348 €	-51,7%
Locations pâturages	49 487 €	77 089 €	-35,8%
Etudes	261 442 €	46 564 €	461,5%
Surveillance travaux	56 800 €		
Subventions	1 531 182 €	1 660 272 €	-7,8%
Subventions à l'emploi, Reprises, transferts de charges	26 763 €	59 124 €	-54,7%
Dons et autres produits	16 396 €	32 295 €	-49,2%
Adhésions	14 110 €	13 781 €	2,4%
TOTAL DES PRODUITS	1 969 632 €	1 912 626 €	3,0%
CHARGES			
Charges de personnel	1 326 914 €	1 261 114 €	5,2%
Achats de marchandises	5 119 €	9 856 €	-48,1%
Autres achats	584 130 €	455 708 €	28,2%
Impôts et taxes (sauf taxes sur les salaires)	2 642 €	3 004 €	-12,1%
Dotations aux amortissements	38 325 €	41 960 €	-8,7%
TOTAL DES CHARGES	1 957 130 €	1 771 642 €	10,5%
Report Engagement sur exercice antérieurs	834 401 €	656 810 €	27,0%
Engagements à réaliser (fonds dédiés)	869 891 €	834 401 €	4,3%
Produits financiers	198 €	1 938 €	-89,8%
Charges financières	10 187 €	331 €	2977,6%
RESULTAT FINANCIER	-9 990 €	1 606 €	-722,0%
Quote part subvention d'investissement	33 447 €	35 661 €	-6,2%
Produits exceptionnels	1 419 €	642 €	121,0%
Charges exceptionnelles	195 €	2 377 €	-91,8%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	34 672 €	33 926 €	2,2%
RESULTAT	1 693 €	-1 073 €	-257,8%

Notes : Les subventions acquises en 2009 sont inscrites en produits. Si l'opération n'est pas terminée en 2009, la part non dépensée est inscrite en Engagement à réaliser (au compte de résultat) et en fonds dédiés (au passif du bilan).

Deux autres plans nous ont été confiés en 2009 : Le Plan d'Action Alouette calandre et le Plan d'Action Ganga cata. Ils s'ajoutent à ceux dans lesquels le CEEP intervient déjà de manière essentielle : Aigle de Bonelli, Tortue d'Hermann, Vipère d'Orsini.

Les Trames Vertes et Bleues ont été lancées par le Grenelle de l'Environnement. Pour la faune, la DREAL nous a missionné pour que nous pilotions la réflexion sur les espèces concernées par ces corridors écologiques en région PACA. Il s'agit probablement d'un nouvel outil de conservation. Nous travaillons déjà sur une application concrète dans le projet de SCOT du Pays de Gap.

Le CEEP reste vigilant sur les conditions d'application de la mise en place des nouvelles énergies, éoliennes et photovoltaïques. Le CEEP est favorable à ces énergies renouvelables, et il veille aussi à ce que les implantations ne se fassent pas, pour de simples raisons financières, au détriment des milieux naturels. Une motion, approuvée en Conseil d'Administration, a été diffusée en ce sens aux acteurs concernés. La SAFER (pour le solaire) et la Fédération des Parcs Naturels Régionaux (pour l'éolien) nous ont emboité le pas en ce sens.

Du côté de l'Ecomusée de la Crau, le CEEP travaille à la mise en place d'un nouveau projet muséographique, en liaison avec la Mairie de Saint-Martin de Crau. En 2009 de nombreuses expositions ont été accueillies, dont celle consacrée aux peintures de Jean Chevallier, peintre animalier de renom.

La vie associative du CEEP est toujours très active : nous avons 646 adhérents en 2008, 671 en 2009 et déjà 790 à ce jour pour 2010. Nous remercions nos adhérents pour leur fidélité et leurs actions pour nous faire connaître. Les nombreux guides bénévoles sont aussi remerciés pour les 45 sorties natures qu'ils ont organisées en 2009 dans toute notre région.

Au quotidien nos salariés, bénévoles et administrateurs s'activent avec passion pour préserver des espaces naturels où l'on se sent bien. Qu'ils soient tous remerciés. Dans notre grande famille du CEEP, c'est tous les jours l'année de la biodiversité.

Questions des adhérents : Une question sur les transferts de fonds de l'Etat vers les Régions pour la gestion des espaces naturels.

Rapport de gestion du trésorier, Henri SPINI

Les comptes sont établis selon la même méthode et forme qu'en 2008.

Le compte de résultat

A) Les produits d'exploitation

Les subventions s'élèvent pour l'exercice à 1 531 182 € en baisse de 5 % par rapport à 2008. Elles représentent 77 % des produits et proviennent :

- de l'Etat pour 962 547 € (+ 20, 94 % par rapport à 2008) par la DREAL : dont 234 000 € pour la Réserve des Coussous de Crau, 180 000 € pour la Réserve de l'archipel de Riou, 70 000 € pour le fonctionnement CEEP, les

Bilan

	2009	2008	Variation
Actif			
Immobilisation incorporelles	0 €	305 €	-100,0%
Terrains	1 732 852 €	1 414 851 €	22,5%
Autres immobilisations	62 545 €	81 666 €	-23,4%
Immobilisation financières	12 725 €	12 209 €	4,2%
Total Actif Immobilisé	1 808 122 €	1 509 031 €	19,8%
Stock Ecomusée	7 984 €	8 930 €	-10,6%
Subventions à recevoir	1 496 618 €	1 357 066 €	10,3%
Disponibilité et VMP	321 326 €	2 762 €	11533,8%
Charges constatées d'avance	4 662 €	6 481 €	-28,1%
Total actif circulant	1 830 590 €	1 375 239 €	33,1%
Total Actif	3 638 712 €	2 884 270 €	26,2%
Passif			
Fonds associatifs	580 205 €	263 277 €	120,4%
Résultat de l'exercice	1 693 €	-1 073 €	-257,8%
Subvention d'investissement	1 281 366 €	1 229 610 €	4,2%
Fonds dédiés	869 891 €	834 401 €	4,3%
Total Fonds propres	2 733 155 €	2 326 215 €	17,5%
Emprunts	372 183 €	82 549 €	350,9%
Dettes fournisseurs	63 648 €	63 136 €	0,8%
Dettes fiscales et sociales	354 917 €	312 918 €	13,4%
Autres dettes	26 902 €	22 240 €	21,0%
Produits constatés d'avance	87 906 €	77 213 €	13,8%
Total des dettes	905 557 €	558 056 €	62,3%
Total Passif	3 638 712 €	2 884 270 €	26,2%



Agrion porte-coupe en coeur copulatoire, sagnes de Bayard.



Paysage depuis le plateau Bayard.

actions Aigle de Bonelli 40 000 €, vipère 50 000 €, tortue 40 000 €, suivi et mise à jour des ZNIEFF 37 620 €, SILENE Faune 18 000 €, ainsi que d'autres subventions pour la police de l'environnement, le Vautour percnoptère, le programme STOC, les PNA Ganga cata et Alouette calandre, pour la réalisation de 5 plans de gestion.

L'intervention de l'Etat est complétée par les DDTM du Var et des Alpes-Maritimes pour financer des missions d'expertise et Natura 2000 de Cipières.

Enfin l'Etat participe aux charges salariales de 2 salariés « Emploi jeune » et un salarié « Contrat d'accompagnement à l'emploi ».

La convention cadre avec l'Agence de l'Eau se décline pour 112 000 € pour nos actions zones humides et côtières. L'Agence co-finance également pour 103 000 € le programme FEDER Inventaire des zones humides et finance pour 14 268 € le programme de préfiguration RHOMEO. Les subventions de l'Etat représentent 48,87 % des produits d'exploitation du CEEP.

- du Conseil Régional pour 150 067 €, dont 70 000 € pour la gestion des sites,

- des Conseils Généraux des Bouches du Rhône (59 500 €), du Var (33 100 €), des Alpes-Maritimes (20 000 €), du Vaucluse (12 000 €), des Hautes-Alpes (9 779 €).

- des communes de Marseille (155 000 €), Ramatuelle (37 500 €), La Môle, Courthézon, Arles, Saint-Martin-de-Crau qui met aussi à disposition les locaux et un salarié pour l'Ecomusée, Valbonne, La Trinité, Biot, Callian, Saumane, Avignon.

Les subventions des collectivités territoriales représentent 25,3 % des produits d'exploitation.

-Enfin, d'autres structures publiques ou privées pour 61 496 € (Parc Naturel de Camargue, ONF, WWF, GDF, ESCOTA, SIFRACO, ...). Elles représentent 3,12 % des produits d'exploitation.

Budget prévisionnel de fonctionnement 2010

Dépenses

602 Matières premières et fournitures consommables	38 375 €
604 Prestations de services	510 292 €
605 Achats matériels équipements travaux	3 450 €
606 Achats non stockés de matières et fournitures	48 773 €
607 Achats de marchandises	12 182 €
613 Locations	42 976 €
614 Charges locatives	2 800 €
615 Entretien et réparations	11 220 €
616 Assurances	13 654 €
617 Etudes et recherches	150 €
618 Divers (Documentations, frais de colloques...)	12 150 €
622 Honoraires	28 450 €
623 Publications	13 750 €
625 Déplacements, missions, Hébergements	151 914 €
626 (Télé) communications	24 775 €
635 Taxes	1 575 €
Total Charges	916 486 €
Amortissement/Investisss sur Sub Fct	67 751 €
Total salaires	1 546 697 €
Total Dépenses	2 530 934 €
Résultat financier	7 300 €
A reporter pour 2011	1 039 024 €
TOTAL Charges	3 577 258 €

Produits

A Nouveaux 2009	869 891 €
Union Européenne	411 824 €
CNASEA	5 955 €
Etat Diren	864 247 €
UE Feder	185 457 €
Min Def	3 000 €
Agence de l'Eau	205 301 €
Conseil Régional	210 521 €
Conseil Général 05	500 €
Conseil Général 06	20 000 €
Conseil Général 13	87 500 €
Conseil Général 83	36 315 €
Conseil Général 84	23 000 €
Communes et Communautés de communes	235 350 €
Chambre d'agriculture	3 248 €
Monuments Nationaux	3 120 €
SAEMV	500 €
ONF	1 486 €
ONCFS	8 040 €
Parcs Naturels Nationaux et régionaux	13 907 €
Conservatoire du Littoral	15 000 €
Escota	7 900 €
CNR	746 €
Fondations	15 500 €
Produits CEEP	130 699 €
Sifrac	3 200 €
EdF GDF	185 500 €
Dons et Adhésions	25 050 €
Petzi	4 500 €
TOTAL Produits	3 577 258 €

Les Autres produits d'exploitation proviennent des expertises pour 261 442 €, principalement en inventaires Natura 2000. Nous avons facturé 56 800 € à la SPSE responsable de la fuite de pétrole en Crau, pour le travail de nos salariés sur place en raison de la fuite. Les locations de pâturages 49 487 €, manifestations, ventes de marchandises... constituent le reste des produits du CEEP. Ces produits représentent 18,9 % des produits d'exploitation.

Les subventions acquises et non dépensées fin 2009 représentent 869 891 € (+ 4 %).

Les adhésions et dons. Les adhésions, en augmentation, pour 671 adhérents s'élèvent à 14 110 €, tandis que les dons « actions vertes » ont été de 7 380 €. Les actions vertes mobilisables sont inscrites en comptabilité pour : espèces végétales 11 072 €, Crau 64 474 €, tortues 6 923 €. Les dons de fonctionnement ont été de 15 495 €, en diminution car des sommes importantes avaient été données en 2008, suite à l'incendie du cap Taillat.

49,7 % du budget du CEEP est pérenne et affecté à la gestion conservatoire.

B) Les charges

Les charges ont augmenté de 10,5 % pour un montant de 1 957 130 €.

Les charges de personnel, s'élèvent à 1 326 914 €, en augmentation de 5,2 %. En 2009, 52 personnes ont travaillé, en tant que salariés, pour le CEEP (47 en 2008), soit 34,29 équivalents temps plein. Trois salariés ont un emploi aidé. Les charges de personnel représentent 67,8 % de l'ensemble des charges.

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 63 216 €, en augmentation de 23,4 % en raison de la sous-traitance.

Pour information, nous précisons que :

1) M. Marc CHEYLAN Administrateur du CEEP jusqu'en janvier 2009 est aussi président de l'association Herpétologia qui a facturé au CEEP 54 250 € en 2009 au titre du programme « Restauration Post-incendie » et du FEDER « Des tortues et des hommes », programmes de conservation de la tortue financés par la DREAL.

2) M. Denis HUIN, administrateur du CEEP est entrepreneur individuel de l'entreprise Var Nature. Nous lui avons versé 10 280 € pour son intervention pour le programme « Inventaires et plans de gestion sur le site du Plan de Luby, Canjuers », financé par la DREAL, le Conseil Général du Var, Le Conseil Régional et l'Agence de l'Eau.

C) Le résultat

Après prise en compte du résultat financier de - 9 990 € en raison de la trésorerie tendue tout au long de l'année, du résultat exceptionnel de 34 672 € (imputation des amortissements aux subventions d'investissement), l'exercice se traduit par un résultat positif de 1 693 € (contre un résultat négatif en 2008 de 1 073 €).

D) Proposition d'affectation du résultat

Le Conseil d'Administration propose que le résultat positif de 1 693 € soit affecté au fonds associatif.



Chasse aux papillons au col Bayard.



Visite des jardins du Conservatoire Botanique National Alpin sous la conduite de son directeur, Pascal CHONDROYANNIS.

Le Bilan

Compte tenu de l'affectation du résultat positif de l'exercice, le fonds associatif s'élève à 245 898 €.

Au passif, les fonds dédiés s'élèvent à 869 891 €, les emprunts bancaires se sont éteints le 25 04 2009. Cependant, la trésorerie du CEEP s'est tendue tout au long de l'année avec un découvert de 372 183 €, maintenant résorbé.

Le total du bilan s'élève à 3 638 712 €, il a augmenté des 754 441 € (26,2 %) en raison des 318 000 € provenant de la rétrocession de la parcelle Regarde Venir en Crau par GRT-Sagess, mesure compensatoire, et 289 634 € de dettes à court terme traduisant la trésorerie négative du CEEP en 2009.

A l'actif, les immobilisations s'élèvent à 1 808 122 €, les autres créances sont de 1 496 618 €, en augmentation en raison de l'augmentation de programmes en cours qui ne sont pas soldés.

Rapport du Commissaire aux comptes, M. Jean AYEL

M AYEL étant indisponible en raison d'un accident de circulation, son rapport est lu par un adhérent qui se porte volontaire dans la salle.

M. AYEL déclare dans son Rapport général avoir effectué les contrôles conformément à la loi. Il certifie que les comptes sont réguliers et sincères, qu'ils donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine du CEEP à la fin de l'exercice. Il n'y a pas d'observations particulières à formuler sur les comptes. Dans un Rapport spécial sur les conventions règlementées, il communique aux adhérents les mouvements financiers avec Herpétologia dirigé par Marc CHEYLAN et avec Var Nature dirigé par Denis HUIN, administrateurs du CEEP.

Budget prévisionnel de fonctionnement pour l'exercice 2009

Le budget prévisionnel de l'année 2010, au 06 06 2010 s'élève à 3 577 258 €.

Henri SPINI remercie les salariés du CEEP pour leur rigueur.

Montant des cotisations pour l'adhésion au CEEP pour 2010

Il est proposé de ne pas modifier les montants des cotisations pour le prochain exercice : 15 € pour les personnes à faible niveau de revenus, 25 € pour une adhésion individuelle, 30 € pour une famille, 35 € pour une action verte, 50 € pour les personnes morales.

Le Président remercie les salariés du CEEP dont le nombre est en constante augmentation. Jean-Christophe HEIDET est particulièrement remercié pour sa compétence dans la gestion des budgets. Enfin le Directeur, Jean BOUTIN, est particulièrement remercié, comme l'ensemble des administrateurs du CEEP.

Questions des adhérents :

- question sur les emprunts contactés,
- question sur les emprunts prévus pour l'exercice 2010,
- question sur le coût du poste de chargé d'études transversales,
- question sur « les autres dettes » figurant sur les documents comptables remis. question sur les crédits européens FEDER,
- question sur nos relations avec le Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres.

Votes de l'Assemblée Générale :

112 suffrages sont valablement exprimés.

Première résolution : l'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral du Président V. KULESZA, du rapport de gestion du Conseil d'Administration établi par le Trésorier H. SPINI et le rapport du Commissaire aux comptes J. AYEL, approuve :

- à l'unanimité, le rapport moral,
 - à l'unanimité, les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 12 2009, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.
- En conséquence, elle donne au Conseil d'Administration quitus pour sa gestion pour l'exercice clos au 31 12 2009.

Deuxième résolution : l'Assemblée Générale constate que les comptes approuvés par le Conseil d'Administration en date du 24 04 2010 font apparaître un excédent de 1 693 €. Elle décide, à l'unanimité, sur proposition du Conseil d'Administration, de l'affecter au « fonds associatif ».

Troisième résolution : l'Assemblée Générale approuve, à l'unanimité, le budget prévisionnel 2010, qui s'établit à l'équilibre pour un montant de 3 577 258 €, y compris les fonds dédiés, ainsi que le montant des cotisations à l'association et le montant des actions vertes qui resteront inchangés pour 2010.

Renouvellement du Conseil d'administration du CEEP

Le Conseil d'Administration se renouvelle chaque année par tiers.

Les administrateurs sortants sont : Francine BEGOU-PIERINI, André CERDAN, Guy DURAND, Denis HUIN, Vincent KULESZA.

D'autre part, Robert SURLE, nouvel administrateur élu en 2009, a démissionné.

Huit postes sont à pourvoir.

Se représentent au mandat de membre du Conseil d'Administration : tous les administrateurs sortants, à savoir, Francine BEGOU-PIERINI, André CERDAN, Guy DURAND, Denis HUIN, Vincent KULESZA.

D'autre part, il y a une nouvelle candidature : Walter HENNEAU, enseignant, domicilié dans le Var qui mène des actions bénévoles dans la plaine des Maures.

Quatrième résolution : l'Assemblée Générale constate :

- que les membres sortants du Conseil d'Administration sont Francine BEGOU-PIERINI, André CERDAN, Guy DURAND, Denis HUIN, Vincent KULESZA.

- que tous les administrateurs sortants se représentent.

- qu'une nouvelle candidature s'est exprimée : M. Walter HENNEAU.

- que huit postes sont à pourvoir.

L'Assemblée Générale élit, avec 110 suffrages valablement exprimés, en qualité de membres du Conseil d'Administration, pour 3 ans : Francine BEGOU-PIERINI, André CERDAN, Guy DURAND, Walter HENNEAU, Denis HUIN, Vincent KULESZA.

Le Conseil d'administration du CEEP est désormais composé des administrateurs suivants : Gisèle BEAUDOUIN, François BAVOUZET, Francine BEGOU-PIERINI, André CERDAN, Marie-Pierre CHAUZAT, Gilles CHEYLAN, Maurice DESAGHER, Guy DURAND, Walter HENNEAU, Denis HUIN, Vincent KULESZA, Danièle N'GUYEN, Henri SPINI, Claude TARDIEU, Jean-Claude TEMPIER, Patrice VAN OYE.

Cinquième résolution : l'Assemblée Générale, à l'unanimité, donne tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'Assemblée Générale proprement dite est clôturée.

Les partenaires du CEEP

Toutes les actions du CEEP sont rendues possible grâce au soutien du public et grâce à nos différents partenaires avec qui nous œuvrons pour la préservation du patrimoine naturel provençal :

Les collectivités locales

Conseil Régional PACA
Agence Régionale Pour l'Environnement,
Conseils Généraux des Hautes-Alpes, du Var, des Alpes de Haute-Provence, des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes,
du Vaucluse, Agence Publique du Massif des Alpilles.

Les établissements agricoles

Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, CERPAM, Comité du Foin de Crau, Syndicat des éleveurs de Mérinos.

Les communes

Forcalquier (04), Thorame-basse (04), Névache (05), Cervières (05), Saint-Laurent-du-Cros (05), Molines-en-Queyras (05), Biot (06), Cipières (06), Valbonne (06), La Trinité (06), Roquefort-les-pins (06), Gordes (84), Saumane-de-Vaucluse (84), Courthézon (84), Marseille (13), Saint-Martin-de-Crau (13), Arles (13), Gémenos (13), Saint-Chamas (13), Châteaudouble (83), Fréjus (83), La Roquebrussanne (83), Les Mayons (83), Ramatuelle (83), Callas (83), Montauroux (83), Le Cannet-des-Maures (83), Besse-sur-Issole (83).

Union Européenne, Etat, établissements publics

Union Européenne (DG XI), Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Agence de l'Eau RMC, DIREN-PACA, Direction Régionale à l'Agriculture, DDAF des Alpes-Maritimes, des Hautes-Alpes, des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes de Haute-Provence, Conservatoire du Littoral, Conservatoires Botaniques Nationaux Méditerranéen de Porquerolles et Alpin de Gap-Charance, SAFER, Office National des Forêts, Groupement de Camp de Canjuers - Ministère de la Défense, Parcs Naturels Régionaux du Luberon, du Verdon, des Alpilles et de Camargue, Parcs Nationaux de Port-Cros, des Ecrins et du Mercantour, CNRS de Chizé, CNRS de Montpellier, Université de Marseille (IMEP), EPHE de Montpellier, EDF-Méditerranée, Réseau Ferré de France.

Associations- Fondations et autres partenaires

Les Conservatoires d'Espaces Naturels, WWF-France, LPO, Office Pour les Insectes et leur Environnement, Groupe Chiroptères de Provence, CROP, CORA, Fondation Nature & Découvertes, Noé Conservation, Station biologique de la Tour du Valat, Ecomusée de la Sainte-Baume, SMAE Mont Ventoux, Synernat, Proserpine, Société Alpine de Protection de la Nature, CRAVE, Fondation Nicolas Hulot, Grand site Sainte-Victoire, CPIE Pays d'Arles, SPA de Vaucluse, CPIE Vaucluse, le Zoo de Doué, GAL Luberon-Lure

Les propriétaires privés de sites gérés

Observatoire de la Côte d'Azur, Observatoire de Haute Provence, Domaine des Courmettes, Institut National de la Propriété Industrielle, ESCOTA, Bayer Cropsciences, Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur, la Congrégation des Frères Cisterciens, Messieurs et Mesdames Augier, Bourgues, Gobbo, Gros, Gunther, Planchat, Pons, Cicala, Klaus, Polge, Duc, Le Bec-Cicala, Leydier, Prévost-Haberer, Ranque, Gabaron - Martinez, Bertin, A. Chaillan, P. Chaillan, Simian, Reyre, M. Paulve.

Info adhésion : La date de clôture de votre adhésion est inscrite sur l'étiquette de votre adresse sur l'enveloppe de nos envois postaux. Le renouvellement de l'adhésion se fait d'ordinaire en fin d'année.

Pour être inscrit sur la liste d'informations par internet, veuillez envoyer un message à : emmanuelle.torres@ceep.asso.fr



chemin de Bouenhour Haut
13090 Aix-en-Provence
Tél : 04 42 20 03 83
Fax : 04 42 2005 98
contact@ceep.asso.fr

Bulletin d'adhésion et Actions vertes

Je soussigné (e) :

Nom : _____ Prénom : _____

demeurant :

Ville : _____ Code postal : _____ Tél : _____

Adhère au CEEP pour l'année en cours et verse :

25 euros à titre individuel

30 euros à titre familial*

15 euros, étudiant et faible revenu (merci de joindre un justificatif)

50 euros au titre d'association (merci de vous renseigner au tél : 04 42 20 03 83)

35 euros x _____ pour l'acquisition de _____ **ACTION(S) VERTE(S)** affectée(s) à l' (aux) action(s) suivante(s) _____ (aigle de Bonelli, Plaine des Maures-tortue d'Hermann, Plaine de la Crau, espèces végétales rares, Réserve de Fondurane).

Je joins mon règlement d'un montant de : _____ euros établi à l'ordre du CEEP.

Fait à : _____ le : _____ Signature : _____

Souhaitez vous recevoir :

- un reçu Action verte pour déduction fiscale (à 66%) ? : oui : non :

- des infos par courriel ? laissez votre adresse mail : _____

* : participation aux sorties-nature pour toute la famille

La copie et la diffusion des articles sont vivement recommandées sous réserve de citation des auteurs et de la revue.

En adhérant vous recevez les bulletins de liaison Garrigues, les programmes de sorties-nature et vous participez gratuitement aux sorties-nature et aux chantiers-verts.

Votre soutien et votre intérêt nous sont indispensables :

Souscrivez aux Actions Vertes !

Aigle de Bonelli



L'aigle de Bonelli, rapace méditerranéen, est en danger en France comme en Europe. Électrocuté sur les pylônes électriques, victime de tir, dérangé durant la reproduction par les activités de loisirs, la moitié de la population française a disparu depuis 1960.

16 couples se reproduisent encore dans les falaises des massifs de la Sainte-Baume, de l'Etoile, des Calanques, de la Sainte-Victoire, des Alpilles, pays Toulonnais et du Luberon. 14 couples se reproduisent en Languedoc-Roussillon et en Ardèche.

Le CEEP mène depuis 30 ans un important programme de surveillance des sites de reproduction, de baguage, d'études, de soins, de sensibilisation et de défense des enjeux des derniers territoires de l'aigle de Bonelli.

Il est également coordinateur régional du Plan National de Restauration.



Mais bon nombre des sites de reproduction ne sont pas encore protégés réglementairement, ne sont surveillés que de temps à autre par des bénévoles et les pressions de développement des infrastructures humaines menacent sans cesse les ultimes territoires de l'aigle de Bonelli.

Votre participation au financement de ces actions assure la permanence des actions pour la conservation des derniers aigles des garrigues.



Vos dons seront entièrement consacrés au financement des actions pour l'aigle de Bonelli en Provence.

Bulletin de souscription Action Verte et adhésion sont en page précédente.